

SARRALTROFF



Echos Municipaux 2004

Couverture :

Dessin de Marie-Paule Kugler.

Neige à Sarraltroff.

Vue du village à partir du chemin sur la rive gauche de la Sarre de Hoff à Sarraltroff (au fond, le moulin Rein).

Ce chemin sera aménagé en piste cyclable.

Album souvenir



Les chefs de corps, les élus et le personnel municipal on rendu visite au centre 18 de Saint-Avold
(photo : le central téléphonique)



Parents et dirigeants sont venus encourager les débutants sur la pelouse du terrain se Sarraltroff



La musique du foyer Saint-Michel

Cérémonie du 11 novembre
Le maire, Francis MATHIS entouré du général HERTZ et du général AUDREN



Les aînés, hôtes de la municipalité





Les Vœux du Maire

Nous vivons dans un monde complexe caractérisé par une incertitude du lendemain, peut être aussi importante que par le passé, mais ressentie probablement plus vivement, car beaucoup de choses bougent et que certains principes solidement ancrés sont mis à mal.

Après les conflits mondiaux du siècle passé et après l'effondrement du bloc soviétique, beaucoup pensaient qu'il n'y aurait plus de guerre. Et pourtant, des conflits meurtriers et difficiles agitent l'Afrique, le Proche Orient.

Malgré cela, nous vivons la paix sur notre sol depuis 60 ans.

Nous devons apprécier cette chance et y puiser la force pour affronter les difficultés à venir et les surmonter. Tout est offert, rien n'est donné.

Une Europe nouvelle est en train de prendre forme mais nous ne sommes aujourd'hui qu'au début d'une longue gestation qui ne se fera pas sans efforts et beaucoup de bonne volonté. L'Europe représente le grand chantier de demain, l'avenir des générations futures, celui de nos enfants. C'est dire l'immensité de l'espoir qu'elle suscite.

Nous souhaitons que l'Europe réussisse car les grands défis de la sécurité, de l'emploi, de l'environnement, de la recherche, de la santé ne peuvent plus être assumés par un pays tout seul mais bien par la mise en commun des ressources et des moyens, ce qu'en termes simples on exprime par « L'union fait la force ».

A vous tous, je présente mes vœux les plus chers, de bonheur, de prospérité et de bonne santé.

Bonne et heureuse année 2005,

*Votre maire,
Francis Mathis.*

Le Mot du maire

Les années s'enchaînent inexorablement et il me semble que c'était hier le jour où je m'étais adressé à vous dans le précédent bulletin. Le plaisir n'en n'est pas moins grand de m'entretenir avec vous des affaires de la commune, de vous rendre compte le plus fidèlement possible des actions et des problèmes de l'année écoulée.

Un premier constat = la chute des naissances...

La rétrospective historique des années 1704, 1804 et 1904 est à ce titre éloquent. Même si vous ne vous intéressez pas à l'histoire, lisez la et profitez en aussi, pour ceux qui auraient conservé les bulletins des années précédentes, de consulter cette rubrique. Le constat est inquiétant : les Sarraltroffois ne font plus assez d'enfants. Certes, la natalité était plus forte autrefois et la mortalité infantile également, rendant la balance moins inégale. Mais deux naissances pour l'année 2004, cela ne s'était plus vu depuis près de trois siècles !

Les conséquences d'une chute de la natalité seront immédiates : dépopulation, baisse de la fréquentation dans nos écoles et fermeture voire regroupement de classes avec des écoles de villages avoisinants. Nous avons eu un

Le phénomène affecte aussi d'autres villages.

Les solutions = Le seul moyen d'y remédier rapidement serait de favoriser l'implantation rapide de familles venant de l'extérieur : création de locatif, lotissement, réhabilitation et valorisation de l'habitat ancien du secteur rural.

L'attrait pour Sarraltroff existe et nous avons des atouts : une belle école moderne et bien équipée, une bibliothèque, une école maternelle rénovée ; une vallée de la Sarre pittoresque, la proximité de Sarrebourg et de l'Alsace Bossue.

Cela amène tout naturellement à parler du remembrement.

Le remembrement...

Nous l'avions déjà évoqué, ce dernier se passe bien. Toutefois, le dossier a été ralenti parce que RFF (Réseaux Ferrés de France) n'a pas voulu procéder aux acquisitions foncières sur le couloir du TGV. Le problème n'est plus le même aujourd'hui par rapport à ce qui aurait pu se passer il y a 20 ou 30 ans tout simplement parce qu'il ne reste que quelques exploitants agricoles. Pour l'un d'eux, du Sarrewald, le problème serait épineux car bien que situé sur le ban de Dolving (avec quelques ins-

de celle-ci. Ce n'est pas admissible et nous en avons informé toutes les parties concernées. Ce faisant, l'opération de remembrement ayant été de ce fait ralentie, non seulement nous perdons les 20 % de subventions européennes supplémentaires auxquelles nous aurions pu prétendre mais nous sommes lésés une seconde fois parce que nous sommes contrariés dans notre projet de créer une zone de réserve foncière destinée à lotir...

Les conséquences sont donc graves et handicapantes pour notre commune car cela pénalise lourdement notre développement. Nous gardons toutefois l'espoir que le Conseil Général de la Moselle se substituera rapidement à RFF pour procéder à ces acquisitions foncières.

La ligne RTE 400 000 volts...

Dans le même ordre, la ligne électrique Très Haute Tension (THT) 400.000 volts reliant Vigy à Marlenheim passera sur notre ban où une station électrique d'une surface de 8 ha sera réalisée, à cheval sur les bans de Sarraltroff et d'Hilbesheim. Le début des travaux devrait se situer en 2005 et tout devrait être achevé en 2006. L'enquête publique doit démarrer au début de l'année 2005.

L'ADSL Haut Débit...

Vous avez été nombreux à nous interroger et à répondre à l'enquête sur le branchement de notre réseau téléphonique au réseau Haut Débit ADSL. Vous trouverez des développements plus complets dans le bulletin. Malheureusement, pour des raisons techniques, seules 20 % des habitations pourront être desservies à partir de mars 2005, ce sont celles qui sont proches de Hilbesheim. Les autres, devront encore attendre.



entretien à la mairie avec l'Inspecteur de l'éducation et c'est une réalité que nous serons amenés à affronter si rien ne bouge rapidement...

tallations sur le ban de Sarraltroff), l'essentiel des terres agricoles de sa ferme se trouve sur le ban de Sarraltroff et le TGV couperait en deux la surface agricole

L'intercommunalité...

Vos délégués siègent régulièrement à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg (CCAS) qui assure maintenant :

- le ramassage sélectif des ordures ménagères,
- le fonctionnement des déchetteries (pour nous = celle de Sarrebourg ou celle de Berthelming gérée par la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange),
- la station de compostage pour vos déchets verts, (il faut les transporter à la déchetterie).

Mais la CCAS, ce ne sont pas seulement des services, mais encore le développement économique et à ce titre, Sarraltroff a participé au financement des Terrasses de la Sarre et au bâtiment pépinière inauguré cette année par le Ministre Christian Jacob. Ces efforts là comptent beaucoup dans un bassin d'emploi fragilisé par la crise de la chaussure notamment (Bata). La piste cyclable entre Sarraltroff et Hoff par la rive gauche de la Sarre sera réalisée cette année.

L'eau - L'assainissement

Il s'agit d'un problème très important. Nous continuons d'avoir une bonne eau potable. Pour l'assainissement, des travaux très lourds seront à entreprendre dans les rues de la Sarre et de la Fontaine. Mais il faut penser le problème dans sa globalité. C'est pourquoi la CCAS a confié l'étude de ce problème au cabinet BEREST dont nous attendons les conclusions.

Le problème de traitement des eaux usées se pose... Deux solutions s'offrent à nous pour l'instant. De leur coût, de leur impact sur l'environnement, de leur intégration dans le site dépendront certainement les choix définitifs) =

1. le pompage vers le haut pour atteindre la station d'épuration de Sarrebourg
2. le lagunage avec création d'une roselière qui filtrerait naturellement les eaux usées.

Les réalisations et les acquisitions de l'année écoulée...

La commune s'est portée acquéreur de nombreuses parcelles de terrain à l'occasion du remembrement, comme celles qui ont permis la réalisation d'un parking au stade. Mais comme rappelé plus haut, la création de parcelles à bâtir relève pour l'instant de l'initiative privée.

L'essentiel des efforts consentis par la commune cette année s'est porté sur la voirie : en effet, des

ment à être amélioré, les fossés ont été curés pour prévenir les effets des inondations.

Route de Fénétrange, sur un terrain nouvellement acquis par la municipalité, une plate forme est d'ores et déjà prête pour accueillir le nouvel entrepôt communal. La mairie a été remise en peinture par les employés communaux. La commune a également participé à la rénovation des anciennes stèles de la guerre 1914-1918 à l'entrée de l'église paroissiale.

Nous espérons que le projet de



Neige à Sarraltroff.

Vue du village à partir du chemin sur la rive gauche de la Sarre de Hoff à Sarraltroff (Dessin de Marie-Paule Kugler)

aménagement de trottoirs ont été réalisés dans la Rue de la Côte (avec la 2^e tranche de voirie), Rue de Hilbesheim, Rue des Acacias, Rue des Chardonnerets, Rue des Vergers avec création d'un îlot central. La rencontre avec les habitants du quartier a permis de mieux cerner les problèmes de ce secteur. Outre l'amélioration des abords, la sécurité devrait s'en trouver améliorée. Cet investissement se monte à 83.332 Euros pour l'ensemble des rues concernées.

Un nouvel abribus a été installé rue de Hilbesheim et la commune a fait l'acquisition d'un mototracteur pour l'entretien des espaces verts de la commune et du stade. L'éclairage public continue égale-

renouvellement du chauffage de l'église Saint Michel aboutira.

Ce résumé, certes non exhaustif des problèmes et des réalisations de l'année écoulée, fait apparaître l'importance des tâches accomplies mais aussi de tout ce qui reste à faire.

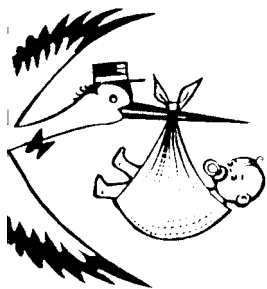
Je remercie tous ceux qui se sont dévoués à la cause communale cette année, les employés municipaux, les membres du conseil, les personnels enseignants et les membres du milieu associatif. Notre village est notre préoccupation constante. Pour vous tous, je formule mes vœux les meilleurs pour la nouvelle année ainsi que pour Sarraltroff et ses partenaires.

Votre Maire, Francis MATHIS



Etat civil 2004

(Arrêté au 15 décembre 2004)



Naissances

FREISMUTH Jean-Baptiste
le 11 octobre 2004 à Sarrebourg

WEHRLE Matthias Jean-Pierre
le 16 novembre 2004 à Sarrebourg

*Bienvenue aux nouveaux-nés et
toutes nos félicitations aux parents*



Mariages

Gérard LANGLOIS et
Marie-Laure KUGLER
le 17 juillet 2004

David KROMMENACKER et
Valérie MANGEONJEAN
le 14 août 2004

Patrice DEVOT et
Christelle WISROCK
le 18 septembre 2004

*Sincères félicitations aux jeunes
époux*



Décès

SCHEFFER Marie Anne
le 30 janvier 2004

BOUMEDAL Bakhta
le 16 mars 2004

MULLER Emile
le 12 avril 2004

DUVAL Marie-Antoinette
le 5 juin 2004

MURA Charles
le 26 août 2004

DOUVIER Nathalie
le 17 novembre 2004

MULLER Jacques
le 29 novembre 2004

*Nos sincères condoléances aux
familles*

Emile Muller nous a quittés le 12 avril 2004 à l'âge de 87 ans.

Retraité de la SNCF, il avait été élu conseiller municipal de Sarraltroff de 1977 à 1983. Passionné par tout ce qui concernait le village, il fut un généalogiste averti, il était membre du cercle généalogique de Sarrebourg, et c'est ainsi qu'il s'intéressa particulièrement aux habitants de Sarraltroff dont il recopia tous les actes (naissance, mariage et décès) à partir de 1688. Il s'intéressa également à l'archéologie et participa à différentes fouilles à St Ulrich avec Marcel Lutz, à Sarraltroff lorsque l'on mit au jour des tombes pré-mérovingiennes sous le parking de l'actuelle mairie. Il fut aussi le coauteur du livre " Sarraltroff, 2400 ans déjà " et d'une plaquette sur Sarraltroff. Il avait également fait le relevé des croix de chemin et des bornes du ban communal. Ancien dirigeant du Foyer Saint Michel, dont il assura les fonctions de trésorier jusqu'en janvier 2000, il jouait aussi dans la Fanfare avec laquelle il avait inauguré l'aubade lors de la Fête patronale. Il a longtemps écrit dans les colonnes des Echos Municipaux de Sarraltroff et fut l'auteur de nombreux articles dont la fameuse rétrospective 1600-1700-1800-1900... que nous poursuivons aujourd'hui.

Homme affable et discret, tout le monde l'aimait et regrette aujourd'hui sa disparition. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.



Budget de la commune

COMMUNE DE SARRALTROFF
BUDGET PRIMITIF 2003 - COMPTE ADMINISTRATIF 2003 - BUDGET PRIMITIF 2004
Section de fonctionnement - **DÉPENSES**

CHAPITRES M 14	B.P. 2003 (Prévisions) Montants en euros	C.A. 2003 (Résultats) Montants en euros	B.P. 2004 (Prévisions) Montants en euros
FONCTIONNEMENT : Dépenses	398 225,00	223 570,23	486 595,00
60 - Achat et variation des stocks	30 259,00	24 348,98	26 770,00
61 - Services extérieurs	17 250,00	16 930,94	20 800,00
62 - Autres services extérieurs	16 200,00	12 818,02	15 750,00
63 - Impôts Taxes	3 600,00	3 339,82	3 985,00
64 - Charges de personnel - 012 -	91 670,00	88 176,93	94 820,00
65 - Autres charges courantes	41 950,00	39 370,84	39 600,00
66 - Charges financières	16 520,00	16 380,95	12 450,00
67 - Charges exceptionnelles	22 211,00	22 203,75	80 180,00
023 - Virement Sect° d'investis.	158 565,00	-----	192 240,00

COMMUNE DE SARRALTROFF
BUDGET PRIMITIF 2003 - COMPTE ADMINISTRATIF 2003 - BUDGET PRIMITIF 2004
Section de fonctionnement - **RECETTES**

CHAPITRES M 14	B.P. 2003 (Prévisions) Montants en euros	C.A. 2003 (Résultats) Montants en euros	B.P. 2004 (Prévisions) Montants en euros
FONCTIONNEMENT : Recettes	398 175,00	367 400,27	486 595,00
70 - Produits Domaine et Ventes	11 900,00	14 406,44	15 150,00
73 - Impôts et Taxes	111 505,00	123 638,55	131 480,00
74 - Dotations Subventions Partic.	136 905,00	132 468,96	140 802,00
75 - Autres Prod de Gestion Cour.	55 300,00	55 246,09	55 000,00
013 - Remb. sur salaire CEC	18 850,00	19 281,62	18 900,00
76 - Produits financiers divers	5,00	4,86	5,00
77 - Cession d'immob. Vente Terr	20 150,00	22 353,75	80 150,00
79 - Transfert de charges (assur)	0,00	0,00	0,00
002 - Excedent de Fonct° reporté	43 560,00	-----	45 108,00

COMMUNE DE SARRALTROFF
DÉTAIL DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT
 DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2004

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	DEPENSE PREVUE		RECETTE PREVUE		Part à la charge de la commune
OPERATIONS D'EQUIPEMENT					
Achat de Terrains nus	2111	40 000,00 €	/	0,00 €	40 000,00 €
Viabilisation de terrains nus	2111	40 000,00 €	/	0,00 €	40 000,00 €
Matériel Salle des Fêtes et Divers	2188	4 000,00 €	/	0,00 €	4 000,00 €
Mur et Porte du nouveau Cimetière	2315	6 000,00 €	/	0,00 €	6 000,00 €
Aire de Jeux (Matériel)	2315	4 000,00 €	/	0,00 €	4 000,00 €
Atelier Municipal	2313	54 000,00 €	SACR 57	7 755,00 €	46 245,00 €
Eclairage Public	2315	5 000,00 €	/	0,00 €	5 000,00 €
Création de Trottoirs	2315	0,00 €	/	0,00 €	0,00 €
Raccord eau Schneymuhle	2315	15 600,00 €	Riverains	7 500,00 €	8 100,00 €
Voirie + Trottoirs Diverses Rues	2315	82 000,00 €	SACR 57	17 370,00 €	64 630,00 €
Création de Fossés	2315	2 000,00 €	/	0,00 €	2 000,00 €
Tondeuse Tracteur	21571	16 000,00 €	/	0,00 €	16 000,00 €
Rénovation de l'Ecole Maternelle	2315	0,00 €	DGE	27 700,00 €	-27 700,00 €
Achat Matériel Audio Visuel + Informatique Ecoles	2183	6 000,00 €	/	0,00 €	6 000,00 €
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES (solde)	2313	7 885,00 €	/	0,00 €	7 885,00 €
OPERATIONS FINANCIERES					
OFI - Remboursement capitaux d'emprunts	1641	61 500,00 €	/	0,00 €	/
OFI - Déficit d'investissement antérieur	001	136 043,00 €	/	0,00 €	/
OFI - Encaissement du FC TVA	/	/	10222	11 420,00 €	/
OFI - Encaissement de la T L E	/	/	10223	0,00 €	/
OFI - Affectation du résultat 2003 excéd. fonct capit	/	/	1068	136 043,00 €	/
OFI - Vir. de la section de fonctionnement	/	/	021	192 240,00 €	/
OFI Différences sur cession de terrains			192	0,00 €	/
OFI Terrains viabilisés VENTES			2111	80 000,00 €	/
OFI EMPRUNTS A SIGNER	164	0,00 €	/	0,00 €	/
TOTAUX	/	480 028,00 €	/	480 028,00 €	0,00 €

Opérations d'Equiptement	Dép.	282 485,00 €	Rec.	60 325,00 €
Opérations Financières	Dép.	197 543,00 €	Rec.	419 703,00 €
TOTAL	Dép.	480 028,00 €	Rec.	480 028,00 €

BALANCE GENERALE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2004

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES = 486 595,00 € ----> 3 191 853,96 F
 RECETTES = 486 595,00 € ----> 3 191 853,96 F

SECTION D'INVESTISSEMENTS

DEPENSES = 480 028,00 € ----> 3 148 777,27 F
 RECETTES = 480 028,00 € ----> 3 148 777,27 F

1. Le démarrage de l'exploitation de la pépinière d'entreprises du Pays de SARREBOURG

Le bâtiment abritant la pépinière d'entreprises a été réceptionné fin avril 2004. Il se compose de 1900 m² de bureaux (une partie est destinée aux services communs et 11 bureaux sont affectés à la location), de 5 ateliers artisanaux et de 4 halls industriels.

La Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG a accueilli 4 premières entreprises à partir de début juillet 2004. Il s'agit de :

- la SARL STANISLAS Informatique (conseil, formation et vente de matériel informatique),
- la SARL OP2M (activité de prototypage),
- l' EURL COM'EST (conseil et audit de communication),
- une entreprise individuelle constituée par Monsieur LORILLARD (conception multimédia).

Parallèlement, la démarche de mise en place d'un exploitant, entamée en décembre 2003, est arrivée à son terme avec la signature d'une convention de délégation de service public avec SYNERGIE SA. en novembre 2004.

L'animation du site est désormais confiée à cet exploitant pour 16 ans, sous le contrôle de la Communauté de Communes.

2. L'ouverture du Centre d'Affaires Moselle - sud de la Banque Populaire de Lorraine

Depuis fin octobre 2004, le bâtiment de bureau 2, aménagé par la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG sur la ZAC des Terrasses de la SARRE est occupé par la BPL, qui y a aménagé son centre d'affaires, destiné à l'accueil de l'ensemble de sa clientèle professionnelle : il s'agit d'un pari sur l'avenir de cette zone d'activité, qu'il convient de saluer.

3. Le début de l'exploitation de la plate-forme de compostage de déchets verts de SARREBOURG

Inauguré le 15 octobre 2004, ce nouvel équipement structurant situé en zone industrielle de SARREBOURG, à côté de la station d'épuration de l'Agglomération Sarrebourgeoise, permet désormais de traiter à la fois les déchets verts issus des 6 déchetteries du réseau de l'Arrondissement et des professionnels des espaces verts (gisement estimé à environ 3500 tonnes par an) et les boues d'épuration produites par la station de l'Agglomération de SARREBOURG (gisement de l'ordre de 2500 tonnes par an).

Le compost est obtenu au terme d'un processus incluant diverses phases (broyage, mise en andains, injection contrôlée d'oxygène, criblage, maturation...) ce qui conduit à un produit hygiénisé, constituant un intéressant amendement organique pour les jardins et espaces verts : ce seront environ 2000 tonnes de compost qui seront ainsi produites chaque année. Une partie de ce compost sera mise à disposition des usagers des différentes déchetteries (à SARREBOURG, ce sera le cas de celle de la Route de REDING).

Grâce à cet équipement majeur, l'Arrondissement de SARREBOURG renforce ainsi sa maîtrise des filières de traitement des déchets. La réalisation de ce projet d'un coût de plus de 1 million d'Euros hors taxes a bénéficié d'aides importantes, à savoir 285.000 Euros de la part de l'ADEME et 76.000 Euros de la part du Département de la MOSELLE.

ARTICLE DE PRESSE



Roland KLEIN, Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Sarrebourgeoise a bien voulu répondre à nos questions avant l'inauguration officielle de la pépinière d'entreprises par Monsieur Christian JACOB, Ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation.

RL : Quels sont les services assurés aujourd'hui aux habitants de l'arrondissement par les intercommunalités ?

RK : *L'arrondissement de SARREBOURG est organisé autour de 7 structures intercommunales qui assurent des compétences multiples et diverses selon les besoins, les moyens et certaines opportunités propres à chacune. Bien entendu, chaque communauté de communes assume les deux compétences obligatoires que constitue l'aménagement de l'espace et le développement économique. Parmi les compétences optionnelles figurent habituellement la protection de l'environnement, avec le problème des déchets ménagers, le traitement des eaux usées ou l'entretien des rivières. Les intercommunalités sont également souvent maître d'ouvrage dans la réalisation de pistes cyclables, apportent leur soutien à l'amélioration de l'habitat, à la vie associative ou encore dans le domaine de la petite enfance.*

RL : Parmi toutes les compétences assumées par l'Agglomération Sarrebourgeoise, quel est le domaine dans lequel votre intervention est la plus forte ?

RK : *Sans hésitation, c'est dans le domaine du développement économique, car d'une intercommunalité de services nous sommes résolument passés vers une intercommunalité de développement. Cela est d'autant plus nécessaire en raison de la situation de l'emploi, qui s'est malheureusement dégradée ces deux dernières années. Bien entendu, nous ne négligeons pas pour autant les actions qui visent à offrir une meilleure qualité de vie et répondent aux exigences de modernité et d'épanouissement de nos habitants.*

Depuis sa création, en 1997, la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG mène délibérément une intercommunalité de projets, en étroite concertation avec l'ensemble de ses communes membres : services aux habitants, développement local, protection de l'environnement, autant d'actions d'intérêt communautaire qui visent à offrir une meilleure qualité de vie et d'épanouissement aux habitants de l'Agglomération et, par delà, à tout l'arrondissement.

C'est justement le cas avec la réalisation de la pépinière d'entreprises, qui apporte une pierre nouvelle à l'édifice du développement local de l'ensemble de notre bassin d'emploi.

Il en a ainsi été de même pour la protection de l'environnement avec le traitement mutualisé des déchets des 102

communes de l'arrondissement, assuré au centre de stockage de HESSE, la gestion mutualisée du réseau des 6 déchetteries, la constitution d'un groupement de commandes pour le renouvellement des marchés de collecte ou de tri des déchets de l'ensemble des structures intercommunales ou encore l'entretien des berges de la SARRE sur tout son parcours en MOSELLE sud. Jour après jour, notre Communauté de Communes investit, construit et imagine sans cesse une politique pour le Pays de SARREBOURG.



Le bâtiment de la Communauté de Communes.

RL : Quel est le rôle d'une pépinière d'entreprises ?

RK : Une pépinière d'entreprises est une structure d'accueil, d'hébergement, d'appui et d'accompagnement des projets de création ou de reprise d'entreprises. Ainsi, la personne qui a exprimé la volonté de prendre en main son destin professionnel trouve ici les atouts matériels, techniques et humains pour faire fructifier son projet.

Le bâtiment de 2300 m² est réparti en 4 halls industriels de 163 m², 5 ateliers artisanaux de 60 m², de 10 lots pour les activités tertiaires et de locaux communs (salle de réunion, cafétéria, douches, sanitaires, ...).

Au-delà de la mise à disposition de locaux meublés disponibles immédiatement à moindre frais, la pépinière offre aussi une gamme de services à coûts partagés tels que le secrétariat, l'équipement informatique, la reproduction ou le forfait haut débit.

Le site héberge également les services de l'antenne locale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MOSELLE.

La pépinière d'entreprises a ouvert ses portes en juillet 2004 et a déjà permis l'installation de 5 jeunes et nouvelles entreprises. Nous avons confié sa gestion et son animation à une société agréée en management de projets écono-

miques : le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation SYNERGIE. Le seuil de rentabilité est prévu pour être atteint à la fin de l'année 2007, avec un taux d'occupation de l'ordre de 75%.

L'entreprise est le fondement de l'économie : c'est elle qui crée l'emploi et donc la croissance. Toutefois, dans un contexte de concurrence exacerbée, l'esprit d'entreprendre ne suffit pas à garantir la réussite. Avec la pépinière d'entreprises, le porteur de projet bénéficie à présent d'un tremplin pour une meilleure insertion dans le tissu économique.

Faire émerger de nouveaux talents d'entrepreneur, les accompagner, les soutenir, voilà le rôle et la responsabilité que nous partageons avec SYNERGIE, au service du dynamisme économique du Pays de SARREBOURG.

RL : Pouvez-vous nous renseigner sur les perspectives d'implantations sur la ZAC des terrasses de la Sarre ?

RK : Les premiers travaux d'aménagement de cette zone d'arrondissement de 35 ha ont démarré en 1998 ; le site est donc encore très jeune. Il bénéficie d'une situation stratégique en bordure de la RN4 et d'un bon niveau d'équipement en terme de viabilité et de réseaux.

L'aménagement en 11 plates-formes, pour la plupart d'une surface comprise entre 1.5 et 2 ha et disposées en terrasses, permet d'intéressantes possibilités de mise en valeur des implantations.

La ZAC est occupée à ce jour par deux garages automobiles, un important ensemble commercial dédié à l'équipement de la maison et de la personne, un magasin de vidéo et d'électroménager, 3 bâtiments-relais (construits par la Communauté de Communes) qui abritent une banque d'affaires, deux sociétés d'expertise-comptable, ainsi que les services administratifs communautaires. Par ailleurs, nous achevons actuellement la construction d'un nouveau bâtiment-relais de 3550 m², pour le compte de l'entreprise BG Services, actuellement implantée en ZI de SARREBOURG, et qui transférera fin 2004 sur la Zone ses ateliers, avec création d'une dizaine d'emplois supplémentaires. D'autres projets devraient se concrétiser en 2005, tels le nouveau centre d'incendie et de secours de SARREBOURG, un hôtel d'entreprises tertiaires aménagé par la Communauté de Communes, un hall d'exposition de menuiseries en aluminium et le nouveau centre DK Pneus.

Le sous-préfet Bertin Destin a rendu visite aux élus de la commune.



Lors de cette réunion conviviale, M. le sous-préfet a fait connaissance avec les élus et s'est entretenu avec eux des problèmes communaux.

Informations pratiques

MAIRIE DE SARRALTROFF	03 87 03 17 87	Communauté de Communes de Sarrebourg	03 87 03 05 16
Ouverte les Mercredis et les Vendredis	de 13 h 30 à 18 h 30 de 13 h 30 à 18 h 30	Centre d'enfouissement de Hesse	03 87 03 44 80
SAMU = Centre 15 faire le	15	Déchetterie de Sarrebourg (près de la SPA)	03 87 07 37 21
Sapeurs-Pompiers faire le	18	Ouverture les Lundis de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h	
Gendarmerie faire le	17	les Mercredis de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h	
Hôpital de Sarrebourg	03 87 23 24 25	les Vendredis de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h	
Centre anti-poisons de Nancy	03 83 85 26 26	les Samedis de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h	
Sapeurs Pompiers de Sarraltroff (chef de corps)	03 87 23 93 36	Sous Préfecture de Sarrebourg	03 87 25 74 40
EDF Dépannage Sarrebourg	03 87 03 11 97	Centre des Impôts et Cadastre de Sarrebourg	03 87 23 29 00
Abbé Serge Houpert Sarraltroff	03 87 07 74 96	Trésorerie de Fénétrange	03 87 07 60 38
Ecole élémentaire de Sarraltroff	03 87 03 41 42	DDE Equipement Phalsbourg	03 87 24 31 44
Ecole maternelle de Sarraltroff	03 87 23 95 85	Tribunal d'Instance de Sarrebourg	03 87 23 71 82
		Syndicat des Eaux de Wintersbourg – Réding	03 87 03 09 41
		Gare de Sarrebourg	03 87 03 50 50
		Presse - Le Républicain Lorrain Sarrebourg ou le	03 87 07 82 76 03 87 03 05 50

Documents nécessaires pour établir une carte d'identité

Délai d'attente après dépôt du dossier en Mairie : 2 à 3 semaines

- deux photos d'identité (réalisées par un photographe - vêtements sombres sur fond blanc).
- une copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation (délivrée par la commune de naissance).
- un justificatif de domicile (carte de Sécurité Sociale ; carte d'électeur ; facture EDF ou FRANCE TELECOM).
- l'ancienne carte d'identité ou la déclaration de perte-vol délivrée par la Gendarmerie ou la Police.

Documents nécessaires pour établir un passeport

Délai d'attente après dépôt du dossier en Mairie : 1 à 2 semaines

- un timbre fiscal de 60 Euros pour les personnes de plus de 15 ans et d'un montant de 30 Euros pour les mineurs de moins de 15 ans,
- deux photos d'identité (réalisées par un photographe - sur fond blanc),
- une copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation (délivrée par la commune de naissance),
- un justificatif de domicile (Carte de Sécurité Sociale, Carte d'électeur, une facture EDF ou FRANCE TELECOM),
- l'ancien passeport pour un renouvellement ou la déclaration de perte ou de vol délivrée par la Gendarmerie ou la Police.



Bibliothèque municipale

Madame Dresch Nadine serait heureuse d'accueillir tout(e) volontaire pour la seconder.

Prière de s'adresser à la mairie ou à madame Dresch.



L'agenda des manifestations

Période septembre 2004 - septembre 2005

DATES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS
26 septembre 2004	Fête Patronale	Sports Réunis
8 octobre 2004	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
16 octobre 2004	Soirée MOULES FRITES	Amicale des Sapeurs Pompiers
23 octobre 2004	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
7 novembre 2004	Armistice 1918	UNC Anciens Combattants
19 novembre 2004	Assemblée Générale	Arboriculteurs
20 novembre 2004	60° Anniversaire de la Libération de Sarrautroff	UNC - Souvenir Français
4 décembre 2004	Repas de la Sainte Barbe	Amicale des Sapeurs Pompiers
6 décembre 2004	Visite de Saint Nicolas dans les Ecoles	Groupe Scolaire
17 décembre 2004	Fête de Noël des Ecoles	Groupe Scolaire
19 décembre 2004	Repas de Fin d'Année	Club de l'Amitié
7 janvier 2005	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
14 janvier 2005	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
20 janvier 2005	Assemblée Générale	Club de l'Amitié
22 janvier 2005	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
4 février 2005	Assemblée Générale	Foyer Saint Michel
18 février 2005	Assemblée Générale	Souvenir Français
20 février 2005	Après Midi Thé Dansant	UNC Anciens Combattants
6 mars 2005	Repas Dansant	Amicale des Sapeurs Pompiers
13 mars 2005	Repas du 3° Age	Commune
18 mars 2005	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
10 avril 2005	Loto des Ecoles à Hoff	Groupe Scolaire
17 avril 2005	Marche Populaire	Gymnastique Volontaire
30 avril 2005	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
8 mai 2005	Victoire 1945	UNC Anciens Combattants
22 mai 2005	Fête Dieu	Paroisse
28 mai 2005	Pizza Flamm à Domicile - Fête des Mères	Sports Réunis
26 juin 2005	Fête des Ecoles	Groupe Scolaire
1 juillet 2005	Collecte de Sang GOERLINGEN	Donneurs de Sang Bénévoles
9 et 10 juillet 2005	Fête de la Ferme	Amicale des Sapeurs Pompiers
24 juillet 2005	Fête des Vieux Métiers et Brocante	Sports Réunis
24 et 25 septembre 2005	Fête Patronale	Sports Réunis

A propos d'internet par l'adsl – haut débit

Nous sommes régulièrement interrogés sur l'arrivée de l'internet en haut-débit ADSL à Sarraltroff. Lors de l'enquête organisée au cours de l'année 2004 auprès de la population de notre commune, nous avons recueilli 90 réponses de personnes sollicitant la mise en place de l'ADSL à Sarraltroff. Il existe donc une réelle attente. Nous avons répercuté votre demande auprès des décideurs et nous avons également sollicité la Direction Régionale de Lorraine de France TELECOM dont l'un des responsables est venu nous rencontrer... Certaines difficultés d'ordre technique se présentent pour notre commune et voici ce qu'il nous a répondu suite à cette réunion de concertation :

Extrait du courrier en date du 29 novembre 2004 de France TELECOM NANCY :

1. La commune de Sarraltroff est raccordée sur le central téléphonique de Lixheim. Auparavant, elle était raccordée sur Sarrebourg. Des problèmes de qualité de transmission téléphonique dus à une induction du réseau SNCF ont obligé France TELECOM à relier les lignes télé-

phoniques de Sarraltroff vers Lixheim. Seule la zone industrielle reste connectée à Sarrebourg (Ets Rudolph... soit 4 lignes téléphoniques).

2. Le commutateur de Lixheim est ouvert à l'ADSL le 7 décembre 2004. L'éloignement trop important (plus de 7 Km) de Sarraltroff par rapport à Lixheim ne permettra pas d'offrir l'ADSL lors de cette ouverture (l'ADSL ne couvre qu'un rayon de 5 à 6 Km par rapport au central téléphonique).
3. Une évolution technique = le ReADSL, dont le déploiement est programmé sur Lixheim pour mars 2005 limitera l'éligibilité des connexions à 22 % de la population de Sarraltroff (principalement les abonnés à proximité de Hilbesheim).
4. Pour pallier à cette absence de connexion, France TELECOM s'engage à étudier la mise en place d'une solution alternative de type PACK SURF WIFI (système de réception par satellite et transmission sans fil aux abonnés). Dans l'hypothèse où les conditions techniques

sont respectées et que la superficie couverte soit suffisante, le déploiement de cette technologie pourra se faire dans un délai de huit semaines. Attention, l'investissement de ces équipements est à la charge de la collectivité (commune ou communauté de communes).

5. Une seconde évolution des technologies alternatives de type WIMAX (transmission par ondes radio) est programmée pour fin 2005. Elle sera également étudiée pour un éventuel déploiement sur ce secteur.
6. Enfin, s'il s'avère une impossibilité de mise en œuvre de ces technologies, il sera étudié la mise en place d'un bâtiment spécifique en 2006 sur le territoire de la commune de Sarraltroff.

Mr Denis Decloquemont – Responsable des Relations Extérieures France TELECOM - Nancy

Nous nous efforcerons malgré les difficultés techniques de faire aboutir au mieux et le plus rapidement possible le projet de raccordement de Sarraltroff à l'ADSL.

Le conciliateur de justice

Compétences d'attribution

Les conciliateurs ont pour mission de régler, à l'amiable, les différends portant sur les conflits des particuliers entre eux, ou, avec les entreprises, ou artisans (ou l'inverse) ; ces litiges concernent souvent les troubles du voisinage, les dettes impayées, les malfaçons, la mitoyenneté, l'implantation des arbres, les vues et jours, les litiges de la consommation, les problèmes locatifs (baux d'habitation et autres...) ou de copropriété, les affaires familiales (sauf celles concernant l'état des personnes ou le droit familial, les divorces, séparations de corps, ...).

Pour les cantons de PHALSBOURG et FENETRANGE, le Conciliateur de Justice est :

Gérard HORN

Conciliateur de Justice

M. Gérard HORN assure ses permanences dans les locaux des services de la Ville de Phalsbourg qui ont déménagé le 1^{er} décembre 2004.

Permanences :

N° 17, rue du Commandant Taillant ("ancienne caserne")
Bureau no 7
57370 PHALSBOURG

Jours et horaires :

tous les jeudis de 9 h 00 à 12 h 00, sur rendez-vous

Consultation et parking :

gratuits

Téléphone : 03 87 24 40 00

Fax : 03 87 24 10 00

Courrier :

à envoyer à l'attention de M. Gérard HORN, à la mairie de Phalsbourg (voir adresse ci-dessus)

Compétences territoriales :

les communes des cantons de Phalsbourg et Fénétrange

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2003

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Poirot B, Jacob P, Berger D, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Dresch N, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Weber G, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : --/--

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- Une réunion avec le cabinet BEREST de Phalsbourg est organisée le 16 décembre prochain en mairie pour présenter l'avancement de l'étude sur le réseau d'assainissement de la commune (étude réalisée avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg).

- Le Département de la Moselle a accepté notre demande de modification du contrat de subventions départementales SACR pour 2004 (cf. délibération du 25 août 2003 N°8).

- Il a été proposé à la commune le remplacement (gratuit et financé par des affiches publicitaires) de l'abri bus situé sur la place de l'ancienne gare, rue de Sarrebourg.

- Le petit logement situé à l'étage de la maternelle (libre depuis le 1er novembre 2003) a subi des travaux de réfection : salle de bain (douche, sanitaires), papiers peints, ... par l'ouvrier communal. Il sera reloué au 1er janvier 2004 (voir délibération suivante).

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Convention avec la Direction de l'Equipeement de la Moselle (DDE 57) – A T E S A T
2. Location du logement B de l'école maternelle – au 1er janvier 2004
3. Location de la Salle des Fêtes – Tarifs pour casse et perte de matériel mis à disposition
4. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Statuts – Aire de Stationnement
5. Subvention 2003 à la Mutuelle Nationale Territoriale – Maintien de Salaire
6. Décision Modificative de Crédits N° 5 - Matériel informatique et audio-visuel pour les écoles
7. Décision Modificative de Crédits N° 6 – Vente et sortie de terrains de l'actif communal

DIVERS :

- a. Présentation de l'état de consommation de l'eau potable – sécheresse août 2003
- b. Etat de la voirie Route de Goerlingen
- c. Recensement de la population 2004
- d. Fonction Publique Territoriale - Assurance pour couverture des risques Statutaires
- e. Eclairage public Rue de la Forêt – Changement du coffret de contrôle
- f. Contrat de Travail de remplacement (cf. délibération CM du 25/08/2003 – N° 6)

1. Convention avec la Direction de l'Equipeement de la Moselle (DDE 57) – A T E S A T

Le conseil municipal :

- après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la nouvelle Assistance TEchnique des Services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) qui vient se substituer à l'Aide Technique à la Gestion Communale (ATGC) dont bénéficiait la commune,

- après avoir examiné le projet de convention à passer avec l'Etat - Direction Départementale de l'Equipeement de la Moselle, présenté par le Maire,

- considérant que la commune de dispose pas de service technique spécifique,

- considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de souscrire à l'ATESAT définie dans le cadre de la loi MURCEF N° 2001 – 1168 du 11 décembre 2001 et du décret d'application N°2002 - 1209 du 27 septembre 2002,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention pour l'Assistance Technique des Services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)

OPTE pour les missions de base et l'ensemble des missions complémentaires,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention suivant les conditions économiques fixées par l'article 4 de cette même convention.

2. Location du logement B de l'école maternelle – au 1er janvier 2004

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande émise par Monsieur ROOS Yannick, afin de bénéficier, à compter du 1er janvier 2004, du petit logement de l'Ecole Maternelle (anciennement Logement de Fonction Instituteur) situé au 3 rue de l'Eglise, désaffecté par délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2000 et vacant depuis le 1er novembre 2003.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE de louer, à compter du 1er janvier 2004, le logement communal B de l'école maternelle à Monsieur Yannick ROOS,

FIXE le loyer à un montant mensuel de 305,00 €uros (trois cent cinq €uros). Les charges seront refacturées d'après les consommations constatées (eau, chauffage...).

FIXE le délai de préavis lors de la sortie des locaux à TROIS MOIS,

AUTORISE le Maire à signer le Contrat de Bail et la convention se rapportant à cette location.

3. Location de la Salle des Fêtes – Tarifs pour casse et perte de matériel mis à disposition

Le Maire rappelle aux membres présents les frais facturés aux utilisateurs de la salle des fêtes de Sarraltroff pour une location. Il ajoute qu'il est nécessaire de facturer s'il y a lieu, en plus de la location et des charges diverses, des frais pour casse, perte ou dégradation du matériel mis à disposition lors des locations. Jusqu'à présent, un forfait (par couvert) était facturé aux locataires. Désormais, il est possible de prendre en compte un tarif calculé d'après les prix d'achat du matériel (figurant aux catalogues des fournisseurs).

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer comme suit, les tarifs facturés suite aux casses, pertes ou dégradations de matériel mis à disposition lors d'une location de la salle des fêtes :

- assiette	2,00 € pièce
- verre	0,80 € pièce
- couteau	2,00 € pièce
- fourchette	1,30 € pièce
- grande cuillère	1,30 € pièce
- petite cuillère	0,70 € pièce
- plat en verre	6,00 € pièce
- plat en porcelaine	12,00 € pièce
- soupière en porcelaine	14,00 € pièce

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1er janvier 2004 et seront précisés sur les contrats de location (demandes de mise à disposition de matériel et couverts).

4. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Statuts – Aire de Stationnement

Le Maire expose au Conseil Municipal que la loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, confirme les termes posés par la loi BESSON en 1990, à savoir l'inscription des communes de plus de 5000 habitants aux schémas départementaux d'accueil des gens du voyage.

La Préfecture de la Moselle et le Conseil Général ont donc élaboré conjointe-

ment un projet de schéma, soumis en septembre 2003 à l'approbation des conseils municipaux concernés dont celui de Sarrebourg. Ce dernier a émis un avis favorable aux propositions du schéma concernant son territoire à savoir la création d'une aire d'accueil d'une capacité de 50 places, à aménager par la Commune de Sarrebourg ou la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg (C C A S), ceci d'ici fin 2005.

Un transfert de la compétence "aménagement" vers l'intercommunalité serait pertinent et judicieux pour toutes les communes membres de l'Agglomération : en effet, des stationnements sauvages sont régulièrement constatés sur de nombreux sites publics ou privés (parkings publics, espaces verts, zones d'activités...).

Or, l'existence d'un site aménagé par la Communauté de Communes serait de nature à donner à toutes les communes membres de la C C A S la possibilité d'interdire le stationnement en dehors de l'aire prévue à cet effet, et à faciliter la procédure d'évacuation des contrevenants (à noter que la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure a prévu des sanctions pénales ainsi que la possibilité de confiscation des véhicules incriminés).

Le conseil municipal de SARRALTROFF, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- DECIDE D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, par intégration dans le groupe des compétences facultatives d'un point 3-4 intitulé "Aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage, dans le cadre du schéma départemental",

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Subvention 2003 à la Mutuelle Nationale Territoriale - Maintien de Salaire

Le maire informe le conseil municipal que la commune participe, depuis plusieurs années, au contrat de maintien de salaire des employés communaux signé avec ma Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), ceci dans le cadre des positions statutaires se rapportant à la législation sur les rémunérations dans la fonction publique territoriale. Cette participation s'élève, pour l'année 2003, à un taux de 0,29 % des salaires bruts. Pour information, la part salariale s'élève à 0,87 % du brut.

Après délibération, le conseil municipal accepte de verser une subvention de 126,72 € se rapportant aux 0,29 % des salaires bruts pour l'année 2003. Cette somme sera mandatée sur l'article 65748 du budget communal.

6. Décision Modificative de Crédits N° 5 - Achat de matériel informatique et audio-visuel pour les écoles

Le Maire rappelle aux membres présents le vol des unités centrales de l'école primaire de Sarraltroff au mois de mars dernier. Il est possible de racheter 3 unités centrales pour rééquiper les classes de l'école primaire. Il est également possible d'équiper l'école maternelle d'un combiné téléviseur-magnétoscope. Pour effectuer ces achats sur la section des investissements, il est nécessaire de procéder à une décision modificative de crédits.

Après délibération, le conseil municipal approuve et vote la décision modificative de crédits suivante :

du compte 2313 – opération 8 – Entrepôt communal – 2300,00 €

vers le compte 2183 – opération 5 – Matériel informatique et Mobilier + 2300,00 €

7. Décision Modificative de Crédits N° 6 – Vente et sortie de terrains de l'actif communal

Le Maire rappelle aux membres présents les précédentes décisions concernant la vente de divers terrains à Sarraltroff (à proximité de la Rue des Perdris). Il informe les conseillers municipaux qu'une décision modificative de crédits est à prévoir pour effectuer les écritures de sortie de ces terrains de l'actif de la commune (complément de la délibération du 13 octobre 2003).

Après délibération, le conseil municipal approuve et vote la décision modificative de crédits suivante :

du compte 60612 – Energie Electricité - 60,00 €

vers le compte 676 – Différence sur réalisation transférées en Invest. + 60,00 €

DIVERS

a. Présentation de l'état de consommation de l'eau potable – sécheresse AOUT 2003

Le maire présente aux membres du conseil municipal l'état, édité par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg pour la période d'été 2003 et montrant clairement l'augmentation de consommation d'eau potable sur notre secteur durant la sécheresse et la canicule d'août 2003. Le graphique montre que, suite à l'arrêt du Préfet de la Moselle portant restriction d'eau sur le département, la

consommation a baissé. Au point le plus haut du graphique, les stations de pompage du Syndicat des Eaux tournaient 23 heures sur 24, ce qui constitue un record de production et de consommation. Le conseil propose d'insérer ces données pour information dans le prochain bulletin communal édité en janvier 2004.

b. Etat de la voirie Route de Goerlingen

Plusieurs conseillers municipaux ont porté à la connaissance du maire l'état de la voirie et de la route de Goerlingen (mauvaise propreté, véhicules agricoles, état de la chaussée). Le maire prend acte de ces remarques et en informera les services et les personnes concernées.

c. Recensement de la population 2004

Le maire informe ensuite les membres du conseil municipal que le prochain recensement de la population sur Sarraltroff aura lieu du 15 janvier 2004 au 14 février 2004. Deux agents recenseurs, gérant chacun un secteur de la collectivité, seront chargés de déposer et de récupérer les formulaires chez les habitants de la commune, puis de les classer et de transmettre les données feuillets recueillis à l'INSEE de Nancy. Le maire précise que le conseil municipal doit délibérer pour fixer la rémunération des agents recenseurs (calculée d'après de nombre de formulaires collectés). Le conseil municipal, après discussion, propose de réunir la Commission des Finances et de délibérer sur ce point lors de la prochaine réunion du conseil municipal (février 2004).

d. Fonction Publique Territoriale - Assurance pour couverture des risques statutaires

Le maire informe le conseil municipal que le contrat d'assurance pour couverture des risques statutaires, dans le cadre de la fonction publique territoriale (maintien de salaire en cas de maladie...), peut être révisé. Il propose plusieurs compagnies d'assurances ayant présenté un devis pour cette couverture financière. Après discussion, le conseil municipal souhaite que le maire demande à la Compagnie d'assurance MUNTZ de Sarrebourg, l'élaboration d'une convention de ce type avec effet au 1er janvier 2004. Le conseil municipal délibérera lors de sa prochaine réunion.

e. Eclairage public Rue de la Forêt – Changement du coffret de contrôle

Le maire informe le conseil municipal que le coffret de commande de l'éclairage public de la Rue de la Forêt est vétuste. EDF mettra en place au cours du mois de janvier 2004 un nouveau transformateur (situé face au 30 rue de la Forêt) pour renforcer le secteur en courant basse tension et alimenter le site installé par SFR. La commune a la possibilité d'intégrer un nouveau coffret de commande pour l'éclairage public sur ce transformateur au prix de 498,00 € HT.

Après discussion, le conseil municipal approuve ces travaux et cette acquisition.

f. Contrat de Travail de remplacement (cf. délibération CM du 25/08/2003 – N° 6)

Le maire rappelle la délibération du 25 août 2003 concernant la création d'un poste d'agent d'entretien non titulaire pour effectuer le ménage à l'école maternelle en cas de maladie de l'ATSEM. Il informe le conseil que la sous-préfecture de Sarrebourg, dans une lettre reçue en mairie a émis un avis sur cette délibération : rémunération au SMIC, nomination par contrat d'un membre du conseil municipal, durée du contrat. Le maire précise qu'un courrier a été transmis en sous-préfecture pour préciser notre point de vue = il s'agit d'un contrat à durée déterminée et occasionnel pour remplacement (2 à 3 semaines), ce qui autorise un membre du conseil municipal à être nommé sur ce poste.

Après un court échange de vues = Bulletin Communal 2003 – Passage de la ligne 400000 v sur Sarraltroff –

Fermeture de la déchetterie végétale et déchetterie – Passage du service de balayage des voiries (C C Aggl Sarrebourg)

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h00.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2004

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Poirot B, Jacob P, Berger D, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Dresch N, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Weber G, Koch E.
MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- Une vente de grumes aura lieu le 17 février prochain à Abreschviller.
- La communauté de communes de l'agglomération de Sarrebourg a mis en place depuis le début de l'année un service de balayage des caniveaux de voiries sur la commune. Le passage de la balayeuse est prévu toutes les 3 semaines, la longueur de voirie balayée représente 16 kilomètres (4.180 tonnes de « gravats » collectées sur la commune).
- Les prochaines élections régionales auront lieu les 21 et 28 mars 2004. Le repas des anciens, prévu initialement le 28 mars est reporté au dimanche 4 avril 2004.
- La cotisation au SDIS de la Moselle pour l'année 2004 se monte à 11720,20 € qui seront inscrits au Budget

Primitif 2004.

- La communauté de communes de l'agglomération de Sarrebourg organise une enquête sur le transport à la demande sur la commune (transport en bus vers Sarrebourg...). Les questionnaires anonymes sont à déposer en mairie.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Recensement de la Population 2004 – Indemnités aux Agents Recenseurs et au Coordonnateur
2. Contrat d'assurance statutaire
3. Chauffage à l'Eglise Paroissiale – Demande de subvention DGE
4. Motion – Remembrement et Ligne T G V
5. Achats de terrains
6. Enquête de mise à jour de la longueur de voirie communale
7. Renouvellement C E C – Agent Extérieur
8. Renouvellement C E C – Agent d'Entretien des bâtiments communaux
9. Motion pour le maintien de la Trésorerie de VOLMUNSTER

DIVERS :

- a. Sécurisation de l'Ecole Primaire et de la Bibliothèque
- b. Réforme du vote par procuration
- c. Création d'une Z A D – Route de Goerlingen

1. Recensement de la Population 2004 – Indemnités aux Agents Recenseurs et au Coordonnateur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la population et les logements de la commune sont actuellement recensés et qu'il est nécessaire de fixer le montant de l'indemnité (calculé d'après les documents collectés et complétés) des deux agents recenseurs et du coordonnateur (forfait fixe) effectuant les tâches suivantes =

- la distribution, à la population, des lettres d'information sur le recensement,
- la participation à deux séances de formation dispensées par le superviseur de l'INSEE,
- la distribution, à la population, des bulletins individuels et des feuilles de logement,
- la récupération, le comptage, la saisie informatique des bulletins complétés par les habitants,
- éventuellement la saisie de fiches de logement non enquêtés (pour les bulletins non restitués),
- le classement et la vérification et le décompte final des documents récupérés
- la transmission des documents à l'INSEE.

Après délibération, le conseil municipal décide de =FIXER comme suit l'indemnité brute des deux agents recenseurs pour la période du recensement de la population 2004 =

- 0,60 € par feuille de logement et fiche de logement non enquêtée,
- 1,00 € par bulletin individuel,
- 0,60 € par dossier d'adresse collective,
- 6,00 € par bordereau de district,
- 20,00 € par séance de formation.

FIXER l'indemnité brute du coordonnateur recensement à 400,00 €.

Considérant qu'il s'agit, pour les agents recenseurs et pour le coordonnateur d'une activité accessoire, ces indemnités seront soumises, en déduction, à la C S G et au R D S. Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Contrat d'assurance statutaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de souscrire un contrat

d'assurance pour couvrir les risques statutaires relatifs aux obligations envers les agents communaux (rémunérations

dans le cas de maladie ordinaire, longues maladies, ...). Le Maire fait part aux conseillers municipaux des différentes

offres reçues de la part des compagnies d'assurance couvrant cette spécificité des traitements dans la fonction publique

territoriale. Après délibération et étude des offres, le conseil municipal décide de retenir le dossier suivant : présenté par SARRE ET MOSELLE pour CAPAVES PREVOYANCE

17 avenue Poincaré
BP 80045 - 57400 SARREBOURG

Taux global = agents affiliés à la CNRACL = 4,00 % du brut indiciaire
agent affiliés à l'IRCANTEC = 0,95 % du brut indiciaire
pour les conditions suivantes =

- Accidents et maladies imputables au service (sans franchise),
- Maladies ordinaires (franchise de 10 jours par arrêt),
- Longues maladies ou maladies de longue durée (sans franchise), incluant : le mi-temps thérapeutique, la disponibilité d'office pour raison de santé, l'invalidité temporaire,
- Maternité et Adoption,
- Décès.

La date d'effet du contrat signé est le 1er JANVIER 2004. Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Chauffage à l'Eglise Paroissiale – Demande de subvention D G E

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de remise aux normes et de réfection du chauffage de l'église paroissiale de Sarraltroff. Ces travaux deviennent urgents et obligatoires, vue la vétusté du système de chauffage actuellement en fonction. Il présente ensuite au Conseil Municipal le devis de ces travaux émis par la Société JUNG et Compagnie de Illkirch-Graffenstaden d'un montant total de 29.825,06 € HT et de 35.670,77 € TTC. Après délibération, le conseil municipal :

- ACCEPTE le projet de réfection du chauffage de l'Eglise Paroissiale de Sarraltroff,
- DECIDE d'effectuer les travaux présentés ci-dessus en l'an 2004 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2004,
- SOLLICITE la subvention de l'Etat au titre de la DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE),
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que la demande de subvention D G E et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4. Motion – Remembrement et Ligne T G V

Sur le ban de la commune de Sarraltroff a été décidé, en concertation avec le monde agricole et la municipalité, un remembrement aujourd'hui appelé « aménagement foncier ».

Ce remembrement a une grande importance pour le développement futur de la commune, d'autant plus que deux grands projets sont programmés de façon rapprochée sur le ban de Sarraltroff :

- l'implantation de la ligne THT 400000 volts – Vigy / Marlenheim
- le passage de la ligne TGV EST (viaduc, tranchées ouvertes et buttes de terre avec une importante emprise au sol).

Le conseil municipal réuni en séance demande que les acquisitions foncières, situées sur le tracé de la ligne du TGV EST, qui seront de toutes façons nécessaires, soient effectuées par Réseau Ferré de France (RFF) maintenant, lors du remembrement aujourd'hui en cours. Ne pas le faire aurait des conséquences très graves pour notre commune, à savoir :

- le risque d'annulation du remembrement en cours

- la déstructuration du ban communal avec deux exploitations agricoles situées aux deux extrémités du tracé qui seraient coupées en deux
- l'anéantissement des projets de développement de la localité (création d'une réserve foncière pour créer un lotissement afin de lutter contre la chute démographique, éviter la fermeture de classes, répondre aux nombreuses demandes de places à bâtir aujourd'hui insatisfaites...).

Le conseil municipal demande donc de façon pressante à RFF d'effectuer les acquisitions foncières situées sur le tracé du futur TGV EST sur le ban de Sarraltroff afin que le développement de notre commune ne soit pas hypothéqué pour longtemps. Le TGV EST est promis pour 2010 : ne pas procéder aux acquisitions foncières aujourd'hui serait inconséquent.

5. Achats de terrains

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff mentionnées ci-dessous. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

PROPRIETAIRES :

Mr LITTNER Ernest - Ep. GROSTEFAN Jeanne Marie - 10 rue de la Fontaine - 57400 SARRALTROFF

LISTE DES PARCELLES

1/ Section 13 N° 193 Lieu-dit HOHLGASSE
Superficie : 7 ares 76 ca
SOIT UN TOTAL DE 7 ARES 76 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de 23,00 €uros l'are soit un total général de : 23,00 €uros X 7,76 ares = 178,48 €uros

PROPRIETAIRES :

Mme MAZERAND Cécile Catherine veuve FRIANT Alphonse - 5 rue du Réservoir - 57400 SARRALTROFF

LISTE DES PARCELLES

1/ Section 12 N° 102 Lieu-dit AU DESSOUS DU SARREWALD
Superficie : 16 ares 76 ca
2/ Section 19 N° 001 Lieu-dit STRENGE
Superficie : 47 ares 06 ca

SOIT UN TOTAL DE 63 ARES 82 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de 23,00 €uros l'are soit un total général de : 23,00 €uros X 63,82 ares = 1467,86 €uros

PROPRIETAIRES :

Mme MAZERAND Catherine - Epouse PFEIFFER - 40 rue de Fénétrange - 57400 SARRALTROFF

LISTE DES PARCELLES

1/ Section E N° 338 Lieu-dit FOND DU BERGHOLTZ Superficie : 16 ares 20 ca

SOIT UN TOTAL DE 16 ARES 20 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de 23,00 €uros l'are soit un total général de : 23,00 €uros X 16,20 ares = 372,60 €uros

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

6. Enquête de mise à jour de la longueur de voirie communale

Le conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Léon SCHNITZLER, adjoint au maire, désigné Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique mentionnée, accepte le rapport d'enquête présenté. Il approuve et donne son accord sur la longueur de voirie communale dont le détail des mètres est présenté dans tableau ci-dessous (cf. délibération du 13 octobre 2003 acceptant l'enquête publique) =

INVENTAIRE DES RUES ET CHEMINS A INTEGRER EN COMPLEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Dénomination de la rue	Longueur totale en mètres	Largeur en mètres	Origine de la rue	Fin de la rue
Rue des Perdrix	59	5	rue des Faisans	fin de rue
Rue de la Forêt	500	6	rue du Rebberg	fin d'agglomération
Rue de l'Elang	259	5	rue du Rebberg	fin d'agglomération
Chemin du Petit Stade	130	5	CD 486	Dernière maison
TOTAL	948			

Les longueurs TOTALES précisées sont celles après rajout de la création de voirie.

7. Renouvellement C E C - Agent Extérieur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le poste de Contrat Emploi Consolidé (CEC) Agent Extérieur peut être renouvelé pour une durée de UN an : du 1er février

2004 au 31 janvier 2005. Il s'agira du 3e renouvellement de ce contrat (concernant Mr Bernard LITTNER). Après délibération, le conseil municipal :

ACCEPTTE le renouvellement du poste CEC Agent Extérieur pour une durée de UN AN à savoir du 1er février 2004 au 31 janvier 2005.

8. Renouvellement C E C - Agent d'Entretien des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le poste de Contrat Emploi Consolidé (CEC)

Agent d'Entretien des Bâtiments Communaux peut être renouvelé pour une durée de UN an : du 1er mars 2004 au 28 février 2005. Il s'agira du 3e renouvellement de ce contrat (concernant Mme Monique WEINBERG). Après délibération, le conseil municipal :

ACCEPTTE le renouvellement du poste CEC Agent d'Entretien des Bâtiments Communaux pour une durée de UN AN à savoir du : 1er mars 2004 au 28 février 2005.

9. Motion pour le maintien de la Trésorerie de VOLMUNSTER

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, après en avoir délibéré :

RAPPELLE son attachement au maintien des services publics en milieu rural, EXPRIME sa solidarité et son soutien aux élus du secteur de VOLMUNSTER pour le maintien de la trésorerie de VOLMUNSTER

DEMANDE au maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SARREBOURG.

DIVERS

a. Sécurisation de l'Ecole Primaire et de la Bibliothèque

Le maire informe les conseillers présents qu'il est nécessaire, suite aux différents vols avec effraction qui ont

eu lieu à l'Ecole Primaire de Sarraltroff, de prévoir la mise en place d'un système d'alarme. Après discussion,

les conseillers municipaux demandent au maire de faire établir un devis pour une telle installation. Le maire présentera les offres réceptionnées lors de la prochaine réunion.

b. Réforme du vote par procuration

Le maire informe les membres présents de la réforme, en cours, sur le vote par procuration. La circulaire en question précise que des élus ou agents communaux sont nommés pour recevoir, enregistrer et mettre en place les demandes de vote par procuration lors des prochains scrutins électoraux (le scrutin « Elections Régionales des 21 et 28 mars prochains ne sont pas encore concernés). Après discussion, le conseil municipal décide d'allouer cette tâche à Monsieur Alfred DUBOIS - 3e Adjoint - et à Monsieur Raphaël FUNAZZI - Secrétaire de Mairie -.

c. Création d'une Z A D - Route de Goerlingen

Le maire fait part au conseil municipal de la possibilité de créer une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) en bordure de la route de Goerlingen (secteur entre la rue de Hilbesheim, la rue de Goerlingen et le Chemin du Petit Stade). Après discussion et échanges de vues, le Conseil Municipal souhaite que les commissions communales des finances et des travaux se réunissent à ce sujet. Une décision sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

Après un court échange de vues = Enquête Publique RAFFEL - Taux des 4 taxes 2004 - Redevance d'Assainissement 2004 -SIVUT du Pays de Sarrebourg (taux de retour...) - Facture d'assainissement - Passage du service de balayage des voiries - Avenant SACR 2004 - le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 45.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2004

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Poirot B, Jacob P, Berger D, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Weber G Dresch N, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Koch E.
MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : --/--

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- La motion prise par le conseil municipal lors de sa dernière réunion, concernant l'acquisition des terrains et parcelles situées sur le tracé du futur TGV Est à Sarraltroff, ceci dans le cadre des opérations de remembrement foncier, a été transmise à Monsieur TRANNOY (Directeur de RFF pour le TGV EST à PARIS), à Monsieur MASSERET, Monsieur MASSON et à Monsieur MARTY, au Conseil Général de la Moselle ainsi qu'à la DDAF de la Moselle. A ce jour, le dossier est en attente de réponse de RFF.
- La Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg proposera prochainement la modification de ses compétences en y intégrant l'installation et la maintenance d'un réseau ADSL sur les communes du territoire de la Communauté.
- Les travaux de remise aux normes électriques dans la maternelle et dans les deux logements situés à l'étage sont à ce jour achevés.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Vote des 4 taxes 2004
2. Redevance d'Assainissement 2004
3. Comptes de Gestion 2003 – Commune – Bois et Forêts – Assainissement
4. Compte Administratif 2003 – Commune
5. Compte Administratif 2003 – Bois et Forêts
6. Compte Administratif 2003 – Assainissement
7. Affectation du résultat 2003 – Commune
8. Affectation du résultat 2003 – Bois et Forêts
9. Affectation du résultat 2003 – Assainissement
10. Budget Primitif 2004 – Commune
11. Budget Primitif 2004 – Bois et Forêts
12. Budget Primitif 2004 – Assainissement
13. Construction d'un entrepôt communal – Projet et Permis de Construire
14. Achat de Terrains

DIVERS :

- a. Prix de vente des produits forestiers (affouage et menus produits)
- b. Demande d'installation d'un distributeur automatique de billets de banque

1. Vote des 4 taxes 2004

Le Maire rappelle à l'Assemblée les taux des 4 taxes votés en 2003. Puis, le Maire informe des Membres du Conseil que ces taux sont identiques depuis plusieurs années. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le taux des 4 taxes pour l'année 2004, à savoir :

pour la taxe d'habitation :	7,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés bâties :	8,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties :	30,00 %
pour la taxe professionnelle :	10,00 %

2. Redevance d'Assainissement 2004

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la redevance d'assainissement facturée 0,32 Euro le M3. Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, considérant que d'importants travaux d'assainissement sont prévus les prochaines années, décide de reconduire le prix de la redevance d'assainissement à 0,32 Euro le mètre cube d'eau.

3. Comptes de Gestion 2003 – Commune – Bois et Forêts – Assainissement

Le Maire fait part aux Membres du Conseil des sommes figurant dans les trois comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2003. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les trois comptes de gestion présentés par Monsieur le Receveur Municipal de FENETRANGE.

4. Compte Administratif 2003 – Commune

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif de la Commune pour les opérations effectuées durant l'année 2003. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le

Compte Administratif 2003 pour la Commune faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2003	REALISE 2003
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	398.175,00 €	222.809,41 €
RECETTES	398.175,00 €	367.400,27 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		144.590,86 €
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	434.165,00 €	251.121,69 €
RECETTES	434.165,00 €	251.593,23 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		471,45 €

RESULTAT DES DEUX SECTIONS :

EXCEDENT de 145.062,40 €

5. Compte Administratif 2003 – Bois et Forêts

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe FORETS pour les opérations effectuées durant l'année 2003. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2003 pour le Budget Annexe FORETS faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2003	REALISE 2003
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	92.538,00 €	50.588,61 €
RECETTES	92.538,00 €	53.233,64 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		2.645,03 €
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	30.756,00 €	0 €
RECETTES	30.756,00 €	0 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		

RESULTAT DES DEUX SECTIONS :

EXCEDENT de 2.645,03 €

6. Compte Administratif 2003 – Assainissement

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2003. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2003 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2003	REALISE 2003
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	35.808,00 €	4.572,53 €
RECETTES	35.808,00 €	14.827,84 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		10.255,31 €
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	38.830,00 €	9.296,53 €
RECETTES	38.830,00 €	4.572,53 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		4.724,00 €

RESULTAT DES DEUX SECTIONS :

EXCEDENT de 5.531,31 €

7. Affectation du résultat 2003 – Commune

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal pour l'exercice 2003, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2003, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2003 pour la section de fonctionnement est de : 188.151,27 € (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2003, d'un montant de : 136.043,33 €,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €
- ~ affectation complémentaire de réserve : 00,00 €
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 52.107,94 €.

8. Affectation du résultat 2003 – Bois et Forêts

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le B A Bois et Forêts pour l'exercice 2003, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2003, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2003 pour la section de fonctionnement est de : 58.482,96 € (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2003, d'un montant de : 0,00 €,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €
- ~ affectation complémentaire de réserve : 0,00 €
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 58.482,96 €.

9. Affectation du résultat 2003 – Assainissement

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le B A Assainissement pour l'exercice 2003, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2003, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2003 pour la section de fonctionnement est de : 34.163,35 € (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2003, d'un montant de : 151,47 €,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €
- ~ affectation complémentaire de réserve : 0,00 €
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 34.011,88 €.

10. Budget Primitif 2004 – Commune

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2004. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2004, faisant apparaître les sommes suivantes :

PROPOSITIONS DU MAIRE et VOTES DU CONSEIL

FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	486.595,00 €
RECETTES	486.595,00 €
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	480.028,00 €
RECETTES	480.028,00 €

11. Budget Primitif 2004 – Bois et Forêts

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe FORETS 2004. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe FORETS 2004, faisant apparaître les sommes suivantes :

PROPOSITIONS DU MAIRE et VOTES DU CONSEIL	
FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	120.783,00 €
RECETTES	120.783,00 €
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	7.600,00 €
RECETTES	7.600,00 €

12. Budget Primitif 2004 – Assainissement

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2004. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2004, faisant apparaître les sommes suivantes :

PROPOSITIONS DU MAIRE et VOTES DU CONSEIL

FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	49.311,00 €
RECETTES	49.311,00 €
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	47.962,00 €
RECETTES	47.962,00 €

13. Construction d'un entrepôt communal – Projet et Permis de Construire

Le maire présente le projet de construction d'un entrepôt communal, élaboré par l'architecte Michel THOMAS de Sarrebourg. Cet entrepôt est destiné à stocker et abriter le matériel communal (tracteur, remorque, outillages...) des services techniques. L'entrepôt sera situé sur un terrain communal situé le long de la route de Fénétrange et référencé SECTION 16 – PARCELLES 229-230-231-232-233-460-477 pour une superficie totale de 30 ares 94 ca. Il propose d'inscrire ce programme à la section des investissements du budget primitif communal pour 2004.

Après avoir étudié les plans présentés, les devis réceptionnés, le Conseil Municipal =

ACCEPTTE le projet tel qu'il est présenté par le Maire et préparé par l'Architecte,
ACCEPTTE d'inscrire le programme CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT COMMUNAL au budget primitif communal pour l'année 2004,

AUTORISE le maire à solliciter un permis de construire auprès de la DDE pour ce projet,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

14. Achat de Terrains

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff mentionnés ci-dessous. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

PROPRIETAIRES :

Mme Veuve FILLINGER née GROSSE Adrienne - 57400 SARRALTROFF
LISTE DES PARCELLES

1/ Section 12 N° 101 Lieu-dit AU DESSOUS DU SARREWALD Superficie :
12 ares 03 ca - SOIT UN TOTAL DE 12 ARES 03 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de 23,00 €uros l'are soit un total général de :

23,00 €uros X 12,03 ares = 276,69 €uros

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

a. Prix de vente des produits forestiers (affouage et menus produits)

Après discussion, le conseil municipal est d'avis de maintenir le prix de vente du bois en 2004, tel qu'il était pratiqué lors des années précédentes à savoir :

PRIX DES MENUS PRODUITS : 5,00 €uros HT le stère (+TVA 5,5 %)

PRIX DU BOIS D'AFFOUAGE : 30,00 €uros le stère (pas de TVA)

b. Demande d'installation d'un distributeur automatique de billets de banque

Le maire informe les conseillers municipaux présents qu'il a sollicité, auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Etangs et Deux Provinces de SARRALTROFF, l'installation d'un distributeur automatique de billets de banque à SARRALTROFF – 1 rue de Fénétrange, ceci vu le passage constant et important de véhicules à cet endroit. Un courrier dans ce sens a été transmis à Monsieur le Président de la CCM de SARRALTROFF.

Après un court échange de vues = Repas du 3e age du dimanche 4 avril 2004 – Mise en place d'un système d'alarme dans les écoles
Chemins du baroque 2004 (chanteurs lors de l'office religieux du dimanche matin)

Le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h15.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2004

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Poirot B, Jacob P, Berger D, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Weber G, Dresch N, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : --/--

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- Les services départementaux de la Moselle chargés de traiter les dossiers de subventions SACR se sont rendus en mairie dernièrement. Durant cette rencontre, le maire a étudié avec eux les éventuels futurs projets de travaux à inclure dans ce mode de subventionnement et à proposer au vote du conseil municipal lors de la signature de la prochaine convention SACR.

- Madame CONRAD, employée de la DDE de Phalsbourg a été mutée le 1er mai dernier dans une autre subdivision de l'Équipement en Alsace. Elle est désormais remplacée par un employé de la subdivision de SARREBOURG qui effectuera le traitement des dossiers de permis de construire et déclarations de travaux ceci à mi-temps (Sarrebouurg-Phalsbourg). Les permis de construire seront, par la suite instruits à Metz ce qui allongera les délais de traitement et de réponse. Le conseil municipal propose au maire de solliciter auprès des services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebouurg, une éventuelle option statutaire intitulée par exemple " étude et instruction des dossiers d'urbanisme – permis de construire, demandes de travaux, certificats d'urbanisme, ... - pour les communes situées dans le périmètre de la communauté de communes de l'Agglomération de Sarrebouurg ".

- Monsieur Emile Muller est décédé le 12 avril dernier à Sarrebouurg. La municipalité a inséré un article dans les avis de décès du Républicain Lorrain. Monsieur Muller, co-auteur du livre " SARRALTROFF – 2400 ans déjà ", était conseiller municipal durant le mandat 1977 – 1983, le maire a également rappelé les nombreux travaux que Monsieur Muller a réalisés sur la généalogie de Sarraltroff (transcription des registres d'état civil depuis 1690) et inventaire des croix rurales sur le ban communal...

- La décharge à végétaux située sur la route de Dolving est désormais fermée, ceci suite à l'ouverture de la déchetterie de Sarrebouurg. Le terrain a été nettoyé, nivelé et fermé par une clôture. Une information dans ce sens a été diffusée à la population. Cependant, une enquête a été instruite par les gendarmes de Fénétrange car deux dépôts sauvages ont été effectués (un à l'entrée de forêt du Sarrewald – dépôts de gravas et carrelages – un le long du chemin de Hilbesheim – route entre le Pont SNCF de la RD 43 vers Sarrebouurg et la commune de Hilbesheim – dépôt d'environ 200 pneus).

- L'entreprise DIETRICH de Oberstinzel a réalisé la plateforme devant accueillir le futur entrepôt communal, route de Fénétrange. Une visite des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS de la Moselle) et de son directeur, le Colonel FRANOZ, est prévue le 2 juin prochain afin de visiter le local actuel des sapeurs pompiers et d'étudier éventuellement la possibilité d'intégrer une aile supplémentaire au futur entrepôt communal afin d'y accueillir le matériel des sapeurs pompiers.

La commune a acheté une tondeuse afin d'équiper les services techniques.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Travaux sylvicoles 2004
2. Demande de subvention pour des travaux en forêt communale
3. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebouurg – risques d'inondation et haut débit
4. Installation d'un Abribus Rue de Hilbesheim - Demande de subvention au Département
5. Redevance d'occupation du domaine public – E D F
6. Traitement du Secrétaire de Mairie

DIVERS :

- a. Fonctionnement de la Bibliothèque
- b. Entrepôt communal et local pour les sapeurs-pompiers
- c. Travaux de la Communauté de Communes de l'Aggl. de Sarrebouurg – Haut-Débit
- d. Délégation de signature au maire (mandats – contrats – achats - ...)

e. Travaux de voirie 2004

f. Aire de Stationnement pour les gens du voyage

g. Circulation dans la rue des Vergers

1. Travaux sylvicoles 2004

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2004 reflétant les sommes suivantes pour la section d'Exploitation (fonctionnement) et pour la section d'Investissements :

1. Travaux d'entretien, de nettoyage et dépressage (section d'Exploitation)
2.300,00 € HT - 2.426,50 € TTC
2. Travaux d'investissement, dégagement des parcelles 1 et 19
5.706,00 € HT - 6.019,83 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles (section d'exploitation et d'investissements) 2004 dont les sommes figurent ci dessus.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Demande de subvention pour des travaux en forêt communale

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de conversion sur 8,60 ha sis sur les parcelles cadastrales relevant du régime forestier. Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le devis-barème s'élève à la somme de 31.071,80 € HT (TVA en plus). Après en avoir délibéré, le conseil municipal : APPROUVE le projet qui lui a été présenté, notamment son plan de financement et les engagements juridiques et techniques correspondants,

SOLLICITE l'octroi d'une aide publique dont le taux s'appliquant au devis-barème est de 60 %,

S'ENGAGE à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques pour cette opération. Le solde sera autofinancé grâce aux ressources propres de la commune,

DESIGNE l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre,

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet,

CERTIFIE que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par l'Administration,

DEMANDE que la subvention soit versée sur le compte de la commune, ouvert chez Monsieur le Receveur Municipal de FENETRANGE,

PREND NOTE que le reversement de l'aide est exigible en cas de non respect du cahier des charges à 15 ans imputable à une faute de suivi de la commune, les manquements à cet engagement ne pourront être retenus contre la commune s'ils résultent d'éléments qui ne sont pas de son fait.

3. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebouurg – risques d'inondation et haut débit

Le Maire expose au Conseil Municipal que la logique d'intérêt communautaire, qui a conduit la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebouurg à diverses évolutions statutaires depuis 2002, a justifié que le Conseil de Communauté initie une procédure d'extension des compétences par intégration de deux nouvelles compétences facultatives, ceci dans le cadre de sa séance du 29 mars 2004. Ainsi, la présence sur le territoire communautaire de deux rivières (SARRE et BIEVRE) et de multiples cours d'eau secondaires rend particulièrement pertinent le transfert de la mise en œuvre de la lutte contre les risques naturels d'inondation, ceci afin de garantir le maximum de cohérence dans une problématique qui, par définition, touche les communes de l'amont vers l'aval des cours d'eau.

Parallèlement, le projet départemental de création d'une artère fédératrice, équipement qui devrait être réceptionné en automne 2007, conduit la Communauté de Communes à anticiper les enjeux de la desserte numérique du territoire, en se dotant d'une nouvelle compétence concernant les réseaux haut-débit (étude et travaux), afin de pouvoir garantir la capillarité au profit des entreprises, du monde institutionnel et des ménages.

Ainsi, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, après échange de vues et délibération =

DECIDE D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebouurg par intégration dans le groupe

de compétences facultatives de deux points 3.5 et 3.6 intitulés =

- études et travaux relatifs à la prévention des risques naturels d'inondation, à l'exclusion des secteurs nouvellement aménagés (lotissements nouveaux, nouvelles zones d'activité...);
- études, création, extension, entretien et gestion d'infrastructures à haut-débit en interconnexion et en accompagnement avec l'artère fédératrice départementale, ainsi que des ouvrages qui en dépendent : desserte en haut-débit des zones d'activités et des ouvrages communautaires ; intervention en accompagnement de la desserte du territoire en matière d'infrastructures de communication, permettant de garantir l'accessibilité aux usagers.

4. Installation d'un Atribus Rue de Hilbesheim - Demande de subvention au Département

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance de la lettre adressée par Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle, relative à l'attribution de subventions départementales pour la mise en place d'un atribus au 14 rue de Hilbesheim, après en avoir délibéré :

S'ENGAGE à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour l'installation d'un atribus dans la rue de Hilbesheim,

VOTE un crédit de 3500 € HT et 4186 € TTC nécessaires au financement de cet aménagement (somme inscrite au Budget primitif communal 2004), il est demandé au maire de procéder à des appels d'offres,

S'ENGAGE à prendre ultérieurement en charge la gestion et l'entretien de cet équipement.

5. Redevance d'occupation du domaine public - E D F

Le maire informe les membres du conseil municipal que le décret N° 2002-409 du 26 mars 2002 modifie le régime des redevances pour occupation du domaine public des communes par des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Il précise que cette redevance est calculée suivant le nombre d'habitants par commune et que pour SARRALTROFF, le plafond maximum est fixé à 158,15 €uros pour l'année 2004.

Après délibération, le Conseil Municipal : DECIDE de fixer le montant pour l'année 2004 de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux EDF à 158,15 €uros.

6. Traitement du Secrétaire de Mairie

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré =

DECIDE de porter le traitement du Secrétaire de Mairie au TROISIEME échelon de la grille indiciaire du grade de Secrétaire de Mairie (cat. A) de la Fonction Publique Territoriale (cf. Décret N° 90-830 du 20 septembre 1990), ceci à compter du 1er juillet 2004,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

a. Fonctionnement de la Bibliothèque

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la bibliothèque a été gérée jusqu'à présent par deux personnes bénévoles. Il informe ensuite le conseil municipal que ces deux personnes, bénéficient d'un emploi dans une autre société et qu'il devient difficile pour elles de pouvoir honorer les heures de bénévolat à effectuer en bibliothèque (une vingtaine d'heures par semaine...). Le conseil municipal propose au maire de solliciter la population de Sarraltroff afin de savoir si une ou plusieurs autres bénévoles seraient disponibles pour accomplir cette fonction et effectuer quelques heures par semaine à l'ouverture de la bibliothèque. Une demande dans ce sens sera effectuée prochainement.

b. Entrepôt communal et local pour les sapeurs-pompiers

Le maire informe les membres du conseil qu'il a été procédé, pour la construction d'un entrepôt communal (route de Fénétrange - cf. délibération 13 du 22 mars 2004), un appel d'offres. L'entreprise la moins disante retenue par la commission communale des finances et des travaux est la Sarl HOUPERT (devis pour un local de 3 travées et un auvent à l'arrière). Le conseil municipal propose au maire de solliciter une aide du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle pour y rajouter éventuellement une ou deux travées destinées à installer un nouveau local pour les sapeurs-pompiers de Sarraltroff. Le maire ajoute que c'est là l'objet principal de la visite du Colonel FRANOZ (directeur du SDIS) le 2 juin prochain (cf- communications). Le conseil municipal en débattrà lors de sa prochaine réunion.

c. Travaux de la Communauté de Communes de l'Aggl. de Sarrebourg - Haut-Débit

Le maire rappelle la délibération prise plus haut (point 3) concernant l'installation et la gestion du réseau Haut-Débit pour les communes membres de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg. Le conseil municipal souhaite savoir si cette installation sera accessible aux ménages et à l'ensemble de la population ou seulement aux sociétés et entreprises du secteur, la date approximative de disponibilité du haut-débit sur la commune et éventuellement le nombre de foyers intéressés par un branchement INTERNET en haut-débit sur Sarraltroff. Un courrier dans ce sens sera transmis à la CCAS et une demande sera effectuée auprès des foyers de la Commune.

d. Délégation de signature au maire (mandats - contrats - achats - ...)

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que suivant les articles du code général des collectivités territoriales, il peut être autorisé par délibération du conseil à signer certaines pièces de gestion courantes pour faciliter les procédures de paiement de factures (mandat administratifs, contrats, achats de fournitures...). Une délibération fixant précisément cette délégation de signature au maire sera prise lors d'une prochaine réunion ceci après étude des sommes et des types de documents.

e. Travaux de voirie 2004 - Circulation dans la Rue des Vergers

Le maire rappelle aux membres du conseil les travaux de voirie dans diverses rues de la commune prévus au budget primitif 2004. Il informe ensuite le conseil qu'il a été procédé à un appel d'offres pour ces travaux. Trois devis ont été réceptionnés en mairie = c'est la COLAS de HEMING qui a présenté l'offre la moins disante (66.782,66 € HT) comparée aux deux autres offres (RAUSCHER = 71.604,50 € HT et KARCHER = 75.791,77 € HT). Le maire propose alors aux conseillers de se déplacer sur la Rue des Vergers afin de discuter des travaux de rétrécissement de chaussée par chicanes. Le maire présente également le résultat de l'enquête de quartier qui a été réalisée auprès des habitants du Petelacker (travaux et signalisation dans la rue des Vergers). Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion afin de fixer les modalités et réalisations de ces travaux (chicanes ou autres...) et de fixer la nouvelle réglementation routière dans la rue des Vergers (sens unique ou priorité...).

f. Aire de Stationnement pour les gens du voyage

Le maire informe les membres du conseil que le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg a sollicité la proposition d'un terrain de la commune pouvant accueillir les gens du voyage. Après discussion, le conseil municipal estime qu'il n'existe pas, sur la commune, de terrain pouvant remplir cette fonction. Une réponse dans ce sens sera transmise à la CCAS.

g. Circulation dans la Rue des Vergers

Le conseil municipal est d'avis, après discussions et échanges de vues, de retirer le sens interdit situé en haut de la rue des Vergers et d'aménager la rue avec des chicanes afin de ralentir la vitesse excessive dans les deux sens. La priorité, au niveau de ces chicanes sera attribuée aux véhicules montant la rue. Il souhaite également l'installation d'un îlot central au croisement de la rue de Hilbesheim avec la rue des Vergers. Une délibération fixant précisément ces modifications sera prise lors d'une prochaine réunion (après étude et chiffrage des travaux d'installation de chicanes).

Après un court échange de vues = Débroussaillage Route de Dolving, passage de Vénus devant le Soleil le 8 juin prochain, Chemins du baroque 2004 (jeunes chanteurs de Saverne lors de l'office religieux du dimanche de Pentecôte - 30 mai -)

Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h30.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2004

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Fillingier JM, Poirot B, Jacob P, Berger D, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Weber G Dresch N, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Schnitzler L, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : --/--

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- Une réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier est prévue le 15 juin en mairie. Son but est de faire le point sur le dossier du remembrement du ban communal (avec ou non prise en charge du tracé LGV Est) et la position de RFF quant à l'acquisition des parcelles situées sur le tracé de la LGV Est.
- Une réunion avec le cabinet BEREST est organisée en mairie le 25 juin prochain afin de faire le point sur l'avancée de l'étude sur le réseau d'assainissement de la commune, sollicitée par les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg (diagnostic des réseaux).
- L'étude des résultats du tri sélectif sur le territoire de la communauté de communes montre que trop de produits sont refoulés par les centres de traitement. Ce ne sont pas les quantités qui sont en cause (car elles sont importantes), mais la qualité du tri (bac jaune et bac bleu ou déchets non revalorisés). Le conseil estime qu'il serait nécessaire de réitérer l'information sur les déchets à trier en insistant sur le choix des bacs à utiliser.
- Le maire propose aux conseillers municipaux, à la suite du passage en mairie des responsables du SDIS de la Moselle et de leur invitation d'effectuer une visite du Centre d'Intervention et de Secours de SAINT-AVOLD, courant septembre 2004.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Signalisation routière Rue des Vergers
2. Délégation de signature en faveur du Maire

DIVERS :

- a. Local des sapeurs pompiers
- b. Installation d'un abribus
- c. Embauche d'un agent d'entretien (CES-CEC ou autre)

1. Signalisation routière Rue des Vergers

Le maire présente au conseil municipal les travaux de voirie (trottoirs...) réalisés actuellement dans la Rue des Vergers par la Société COLAS. Il précise que pour des raisons de sécurité des usagers et à cause du règlement de police de la route (voies communales " pouvoir de police du maire "), il est possible de modifier la signalisation routière de cette rue et de l'aménager afin de réduire la vitesse excessive qui y est observée actuellement. Il ajoute de plus que le panneau " SENS INTERDIT SAUF RIVERAINS " situé en haut de la rue (au croisement avec la rue de Hilbesheim) n'est pas respecté. Puis le maire propose au conseil municipal plusieurs solutions (déjà évoquées lors de la réunion du CM du 17 mai 2004).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après échanges de vues et délibération,

DECIDE =

- la suppression du panneau " sens interdit sauf riverains " situé en haut de la Rue des Vergers,
- de fixer la priorité dans la Rue des Vergers aux véhicules montants (mise en place de 5 bacs à fleurs de part et d'autre de la rue – faisant office de chicanes – avec une pré-signalisation par des plots en plastique sur la voie et un marquage au sol),
- fixer la limitation de vitesse dans la Rue des Vergers à 30 Km/h dans les deux sens,
- création de 3 ralentisseurs (dos d'âne), avec la signalisation correspondante,
- l'installation d'un îlot central rétrécissant la voie au croisement de la Rue des Vergers et de la Rue de Hilbesheim, avec marquage au sol et panneau de signalisation (flèche de contournement),
- de ne pas fixer de limite de tonnage dans cette rue.

Le Conseil Municipal autorise le maire à prendre un arrêté pour valider légalement ces décisions après la réalisation des aménagements mentionnés.

2. Délégation de signature en faveur du Maire

Le maire informe les conseillers municipaux des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les secteurs dont le Maire peut être chargé par délégation de l'Assemblée Délibérante pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération =

DECIDE de donner délégation au Maire pour =

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 25.000,00 €,
- signer des contrats d'assurance,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 7.000 €,
- mandater les rémunérations, salaires et indemnités ainsi que les charges ou cotisations s'y rapportant (URSSAF, IRCANTEC...),
- souscrire et de résilier des abonnements,
- accepter les règlements de sinistres dont la collectivité ferait l'objet,
- souscrire et régler les cotisations à des organismes dont la collectivité serait membre.

En l'absence ou en cas d'empêchement du maire, la suppléance dans les domaines où il a reçu délégation du conseil municipal serait assurée par Monsieur KUGLER Bertrand – 1er adjoint – ou par Monsieur SCHNITZLER Léon – 2e adjoint – ou par Monsieur DUBOIS Alfred – 3e adjoint.

DIVERS

a. Local des sapeurs pompiers

Le maire informe les membres du conseil municipal de la visite à Sarraltroff du Colonel FRANOZ, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Moselle le 2 juin dernier afin de discuter du projet de construction d'un nouveau local destiné à recevoir les matériels et équipements des sapeurs pompiers de la commune à l'occasion de la mise en œuvre de l'entrepôt communal projeté Route de Fénétrange. Après la présentation en mairie du projet de la municipalité, les intervenants et participants se sont déplacés, dans un premier temps dans le local actuel des sapeurs-pompiers, situé sous la mairie (rue de Fénétrange), puis sur le site d'implantation du futur entrepôt communal (route de Fénétrange à la sortie du village). Lors de l'échange de vues qui a suivi cette prise de contact, les autorités du SDIS ont manifesté leur intérêt pour ce projet, cependant, étant donné les contraintes spécifiques aux Sapeurs-Pompiers, ils ont proposé aux représentants de la municipalité d'élaborer un projet plus détaillé et plus adapté dans un avenir proche afin d'avoir une idée plus juste de cette réalisation et de son coût. C'est à partir de ces données plus concrètes que le conseil pourra entamer une discussion plus fructueuse sur la possibilité de réaliser ce projet.

b. Installation d'un abribus

Le maire rappelle aux conseillers municipaux les termes de la délibération du 17 mai dernier concernant l'installation d'un abribus au 14 rue de Hilbesheim, suite à laquelle une subvention du département a pu être obtenue au titre des amendes de police. Il présente ensuite plusieurs modèles et devis d'abribus. Après en avoir délibéré, le conseil municipal porte son choix sur le modèle proposé par BL EQUIPEMENT s'élevant au prix HT de 2.016,00 €. Son installation est prévue pour la rentrée scolaire 2004-2005.

c. Embauche d'un agent d'entretien (CES-CEC ou autre)

Le maire informe le conseil municipal que le contrat CES pour le poste d'agent d'entretien de l'Ecole Primaire et des locaux administratifs s'achève le 30 juin prochain et qu'il ne peut plus être renouvelé au titre d'un contrat CES à cause de l'évolution de la législation. Le maire évoque diverses possibilités dont celle de pouvoir convertir le contrat CES actuel en contrat CEC, si la personne anciennement engagée en CES est reconnue " travailleur handicapé ", ce qui est le cas ici (ou RMIste, ou chômeur de longue durée) ou celle d'engager un agent non titulaire en fonction du temps de travail hebdomadaire retenu. Diverses simulations sont proposées au conseil mettant en relief la charge salariale pour la commune sur une durée de 3 ans.

Après étude des données chiffrées imputables à la commune (salaires et caisses), le conseil municipal estime que la solution du renouvellement en contrat CEC paraît la moins onéreuse pour la commune. Il propose au maire de se renseigner davantage sur ce contrat (personnels bénéficiaires...) et prendra sa décision lors d'une prochaine réunion (le poste à créer devrait être défini avant la rentrée scolaire 2004-2005).

Après un court échange de vues = Demande d'inscription des maisons fleuries, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h15.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2004

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Fillinger JM, Poirot B, Jacob P, Berger D, Geoffroy A, Hacquard A, Weber G, Schnitzler L, Dresch N, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dubois A, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : --/--

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- En réponse à notre demande, un courrier de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg a été réceptionné nous précisant l'échéance d'installation et de connexion du réseau ADSL dans la commune. Ce courrier nous informe que le raccord au réseau ADSL du réseau téléphonique de la commune, non compatible actuellement, sera réalisé à la fin de l'année 2005 (les travaux seront réalisés par France TELECOM). De plus, une enquête lancée par la commune pour connaître le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées par le branchement au réseau haut-débit ADSL a permis de recenser 86 foyers potentiels à Sarraltroff.
- Un courrier d'EDF informe la collectivité d'une hausse des tarifs de consommation et de travaux de branchements sur le réseau électrique (coffret forain, nouveaux branchements...) ceci pour les commerces, les entreprises et les collectivités. Les particuliers ne seraient pas soumis à cette augmentation tarifaire.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Création d'un poste d'Agent d'Entretien - Ménage dans les locaux scolaires et administratifs
2. Création d'une Association Foncière – Désignation des propriétaires fonciers

DIVERS :

- a. Prévision des travaux 2005
- b. Remembrement foncier – Réunion de la Commission Communale avec R.F.F
- c. Viabilité et PVR – Rue de la Forêt

1. Création d'un poste d'Agent d'Entretien - Ménage dans les locaux scolaires et administratifs

Le maire informe les membres présents sur l'évolution d'une personne chargée d'effectuer les travaux de nettoyage des locaux scolaires et administratifs ceci à compter du 1er septembre 2004. Il soumet à l'assemblée la possibilité de contracter une embauche sous contrat CES-CEC.

Un membre du conseil demande que soit examinée la possibilité d'une embauche par contrat de droit privé, c'est-à-dire d'un emploi de non titulaire. Ce contrat pourrait, de plus, s'adresser à une personne désirant s'occuper, à titre bénévole de la gestion de la bibliothèque municipale, dont le personnel n'est actuellement plus au complet.

Il s'en suit une longue discussion sur le sujet et sur les personnes susceptibles d'être intéressées par ce poste. Tous les membres du conseil ont exprimé leur avis.

A l'examen des diverses propositions, et après délibération, le conseil municipal :

DECIDE la création d'un poste d'Agent d'Entretien non titulaire pour effectuer le ménage des locaux administratifs et scolaires (mairie, salle des fêtes, école primaire) à compter du 1er septembre 2004,

DECIDE que la rémunération du salarié sera calculée sur la base du 1er échelon de l'échelle indiciaire du grade d'AGENT D'ENTRETIEN (catégorie C – échelle 2),

DECIDE que la durée de travail hebdomadaire est fixée à 17 heures 30 réparties suivant les besoins du service,

CHARGE le Maire de rechercher une personne susceptible d'occuper ce poste,

AUTORISE le Maire à signer, avec l'employé, le contrat de travail correspondant ainsi que les mandats de rémunération et toutes les autres pièces se rapportant à ce dossier.

2. Création d'une Association Foncière – Désignation des propriétaires fonciers

En l'absence de Madame MAZERAND Anne-Marie (épouse de Mr MAZERAND Charles) qui a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

Le maire informe les membres présents de la nécessité de créer une Association Foncière pour gérer les projets de travaux connexes au remembrement foncier, actuellement en cours sur le ban communal de Sarraltroff.

Suite à la demande de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg le Conseil Municipal désignera TROIS membres titulaires et DEUX membres suppléants, tous propriétaires fonciers sur le ban communal, qui siègeront dans cette Association Foncière après sa création.

Le maire ajoute que la désignation se fera par vote à bulletins secrets.

Après l'exposé du maire, les membres du conseil municipal présents, chacun à leur tour ont déposé dans l'urne leur bulletin de vote sous enveloppes. Au dépouillement, les résultats ont été les suivants =

MEMBRES TITULAIRES : - MAZERAND Charles
- REYMANN Bernard
- DANNENBERGER Alain

MEMBRES SUPPLEANTS : - WORONKA Marie Antoinette
- NOUVIER Raymond

DIVERS

a. Prévision des travaux 2005-2006-2007

Le maire présente aux membres présents les projets et prévisions de travaux susceptibles d'être retenus pour les années 2005, 2006 et 2007. Les travaux en question seraient les suivants =

Signalisation, aménagement de ralentisseurs et bacs à fleurs dans la rue des Vergers, trottoirs dans plusieurs rues de la commune (rue du Reberg, rue des Faisans, rue de Goerlingen), parking au cimetière protestant de la rue de l'Etang, chauffage de l'Eglise, assainissement dans les rues de la Fontaine et de la Sarre, extension du cimetière et local des sapeurs-pompiers (route de Fénétrange). Pour 2006 = effacement des réseaux et voirie dans la rue de la Fontaine et la rue de la Sarre. Pour 2007 = aire de jeux, sonnerie des cloches (modernisation et mise aux normes – conformité électrique des cloches), mur de soutènement de la mairie (côté rue de Fénétrange) crépis et mise en valeur de la tour. Le maire et les conseillers municipaux constatent qu'il s'agit d'un vaste programme qu'il conviendra d'étudier avec sérieux notamment pour ce qui concerne le financement et le renouvellement de l'adhésion au SACR pour 2005-2006-2007.

b. Remembrement foncier – Réunion de la Commission Communale avec R.F.F

Le maire informe les conseillers municipaux qu'une réunion a eu lieu dernièrement avec la commission communale d'aménagement foncier, les représentants de RTE et de RFF (Réseau Ferré de France) au sujet du passage de la ligne LGV Est sur le ban communal (ceci dans le cadre des opérations de remembrement foncier sur le ban de Sarraltroff) et de l'éventuelle acquisition par RFF des parcelles situées sur ce tracé. Lors de cette réunion, les représentants de RFF ont informé la commission qu'à l'heure actuelle, aucun fonds n'a été prévu pour l'acquisition des parcelles situées sur les communes traversées par la ligne LGV Est entre Baudrecourt et Strasbourg. Une décision plus précise sera prise au cours de l'automne. Les membres de la commission communale et le conseil municipal en seront alors informés (acquisition ou non des parcelles en question).

c. Viabilité et PVR – Rue de la Forêt

Le maire informe les conseillers municipaux d'un projet de mise en viabilité, par une société immobilière (Société SOTRAFOR de Freyming-Merlebach), de plusieurs parcelles situées dans le prolongement de la rue de la Forêt. Il informe le conseil qu'à ce jour, aucune viabilité et voirie ne sont installées sur ce secteur et que ces travaux sont susceptibles d'entrer dans le champ d'application de la Participation pour Voies et Réseaux instaurée l'an dernier sur la commune (PVR). Le conseil demande au maire de faire établir des devis de travaux afin d'estimer le coût de cette mise en viabilité (voirie, réseau d'eau, réseau d'assainissement, téléphone, électricité et éclairage public) et prendra sa décision sur ce point lors d'une prochaine séance.

Après un court échange de vues = Demande d'inscription des maisons fleuries
Le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h15.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2004

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Fillinger JM, Poirot B, Berger D, Geoffroy A, Hacquard A, Schnitzler L, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dubois A, Jacob P, Weber G, Dresch N, Mazerand AM, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : --/--

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion (12 juillet 2004), plusieurs membres du conseil souhaitent que des modifications y soient apportées, notamment sur le point " 1 - Création d'un poste d'agent d'entretien " et sur le point " Divers - a - Prévision des travaux 2005-2006-2007 ". Le maire précise que ces modifications seront consignées dans ledit rapport avant son insertion dans le registre des délibérations. Les signatures dudit rapport se feront lors de la prochaine séance du conseil.

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- La société SOGEA ALCATEL (Bild Scher) a été mandatée pour effectuer les travaux d'études et de contrôle de l'installation du réseau HAUT DEBIT par le Département de la Moselle. Ce réseau passera sur la commune de Sarraltroff.

- Le permis de construire a été attribué à la commune pour la création de l'entrepôt communal (rue de Fénétrange). Le début des travaux est programmé pour le mois de septembre prochain.

- Les services communaux ont installé un nouvel abri bus au 14 rue de Hilbesheim (TIM). Les membres du conseil souhaitent que la Région Lorraine réalise une matérialisation (panneaux de signalisation de l'arrêt de bus...), à l'arrêt situé au 31 rue de Fénétrange (TER).

- Notre demande de subvention DGE à l'Etat pour les travaux de chauffage à l'Eglise Paroissiale n'a pas été retenue par la Sous Préfecture de Sarrebourg ; une nouvelle demande pour ces travaux pourra être transmise l'an prochain.

- Les " Virades de l'Espoir 2004 " passeront à Sarraltroff le Dimanche 3 octobre prochain. Les sapeurs-pompiers, comme l'an dernier, effectueront une quête à la sortie de la messe du Samedi soir et remettront les dons collectés lors du passage de la course à Sarraltroff le dimanche matin.

- Le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur TRANNOY, Directeur des Opérations de la LGV Est (par l'intermédiaire de Monsieur Alain MARTY, député), nous informant que les financements nécessaires aux acquisitions foncières en Moselle, sur le tracé de la LGV Est, ne sont pas encore mis en place et qu'il ne dispose donc pas, à ce jour, des moyens financiers pour procéder aux diverses acquisitions foncières sur la ligne, ceci à l'est de Baudrecourt. Le Président de RFF s'est entretenu sur ce sujet avec le Président du Conseil Général de la Moselle en juillet dernier et ils ont évoqué la possibilité d'un pré-financement du Conseil Général pour traiter rapidement ce dossier. Ce dispositif de pré-financement est donc actuellement à l'étude ce qui permettrait la poursuite de la procédure de remembrement du ban communal et éventuellement un début des travaux connexes au remembrement sur la commune.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Décision Modificative de Crédits N° 1 - Budget Commune
2. Décision Modificative de Crédits N° 1 - Budget Assainissement

DIVERS :

- a. Agent d'entretien - Examen des candidatures
- b. Branchement provisoire des " coffrets forains "
- c. Achat de terrains
- d. Viabilité Rue de la Forêt - Terrains CHRIST et MEYER

1. Décision Modificative de Crédits N° 1 - Budget Commune

Le Maire informe les conseillers municipaux que les réseaux d'assainissement de la commune sont inscrits à l'actif du budget communal alors qu'il existe un budget annexe assainissement. De ce fait, il est nécessaire de régulariser par une écriture comptable cette situation et transférer les sommes correspondantes sur le budget annexe assainissement.

De plus, le réseau d'eau potable est inscrit à l'actif du budget communal alors que la commune est membre du Syndicat des Eaux de Wintersbourg (57445

REDING). De ce fait, il est nécessaire de régulariser par une écriture comptable cette situation.

Le conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire =

VOTE les crédits complémentaires suivants =

APPROUVE les modifications budgétaires suivantes =

SUR LE BUDGET COMMUNAL 2004
SECTION DES INVESTISSEMENTS

Réseau d'assainissement =

Dépenses compte	181	=	+ 51.973,20 €
Recettes compte	21532	=	+ 51.973,20 €

Réseau d'eau potable =

Dépenses compte	2423	=	+ 140.276,37 €
Recettes compte	21531	=	+ 140.276,37 €

2. Décision Modificative de Crédits N° 1 - Budget Assainissement

Le Maire informe les conseillers municipaux que les réseaux d'assainissement de la commune sont inscrits à l'actif du budget communal alors qu'il existe un budget annexe assainissement. De ce fait, il est nécessaire de régulariser par une écriture comptable cette situation et transférer les sommes correspondantes sur le budget annexe assainissement.

Le conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire =

VOTE les crédits complémentaires suivants =

APPROUVE les modifications budgétaires suivantes =

SUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2004
SECTION DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	compte	2158	=	+ 51.973,20 €
Recettes	compte	181	=	+ 51.973,20 €

DIVERS

a. Agent d'entretien - Examen des candidatures

Pour faire suite à la délibération N°1 du conseil municipal du 12 juillet dernier, le maire a contacté une personne du village qui était candidate au poste d'agent d'entretien. Cette dernière n'étant plus intéressée par le poste, le choix se pose à nouveau. Le conseil, à nouveau informé, après remarques d'un certain nombre de membres présents, décide de réétudier le problème et après discussions et échanges de vues, estime que le choix d'un CES serait plus adapté à la situation présente. Vue la nécessité impérieuse de pourvoir le poste pour la rentrée scolaire, le conseil prie le maire, à défaut de trouver une personne susceptible de remplir des conditions d'accès au poste de CES (aujourd'hui, très restrictives), de prendre toutes les mesures nécessaires pour pourvoir le poste au 1er septembre 2004 (éventuellement par recrutement d'un non titulaire). De plus, un certain nombre de conseillers ont exprimé l'avis qu'ils n'avaient pas, faute de documents à leur disposition, les capacités pour se prononcer sur le choix de la personne convenant à ce poste et donc souhaite laisser cette décision au maire. Enfin, si le poste n'était pas pourvu avant la rentrée scolaire, les conseillers proposent au maire de contracter avec une agence de nettoyage pour effectuer ces travaux dans le bâtiment de l'école primaire.

b. Branchement provisoire des " coffrets forains "

Le maire informe les conseillers municipaux de la hausse des tarifs d'EDF pour les prestations de branchement et lors des travaux sur les coffrets forains installés dans la commune (1x au 9 rue de Hilbesheim et 1x au 8 rue de l'Eglise). Il précise qu'EDF nous propose l'installation de nouveaux coffrets aux mêmes adresses qui, lors d'un branchement, rendrait le coût de l'intervention moindre. Le conseil municipal propose au maire de faire établir un devis pour ces remplacements. Il estime également que le coffret forain situé au 8 rue de l'Eglise, n'étant plus utilisé, peut être désinstallé et supprimé.

c. Achat de terrains - SIMON Constant -

Le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier réceptionné en mairie concernant plusieurs parcelles appartenant à Monsieur SIMON Constant (décédé). Son notaire souhaite connaître les exploitants agricoles sur ces parcelles et savoir si, éventuellement la commune serait disposée à racheter ces parcelles. Il ajoute que dans le cadre des opérations du remembrement sur la commune, nous pouvons faire une offre au notaire. Après discussion, le conseil propose au maire de transmettre un courrier pour officialiser notre offre d'achat de ces parcelles (au prix de 23 € l'are). Si une réponse nous parvient d'ici là, le conseil municipal prendra sa décision lors d'une prochaine réunion.

d. Viabilité Rue de la Forêt – Terrains CHRIST et MEYER

Le Maire fait part au conseil d'un courrier de l'Agence Immobilière SOTRAFOR et des possibilités de dégager plusieurs terrains à construire dans le prolongement de la rue de la Forêt. La question de la viabilisation se pose et notamment celle de la participation des différents protagonistes avec par conséquent la mise en place de la PVR sur ce secteur. Après échange de vue, le maire présente plusieurs simulations des charges à supporter pour ces travaux et le conseil donne un accord de principe à ce projet. Le calcul définitif de la participation pour voies et réseaux fera l'objet d'une prochaine délibération, ceci lorsque les conseillers seront en possession des plans prévisionnels d'implantation des terrains sur ce secteur.

Après un court échange de vues = achat d'un tracteur tondeuse pour le stade – problèmes de stationnement dans la Rue de la Forêt,

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h15.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2004

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Fillingier JM, Poirot B, Berger D, Geoffroy A, Hacquard A, Weber G, Friang M, Jacob P, Dresch N, Mazerand AM

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dubois A, Schnitzler L, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : --/--

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- Pour faire suite aux précédentes délibérations du conseil municipal, le maire informe les membres présents qu'il a signé un contrat de travail à hauteur de 17 heures 30 par semaine avec une personne de Sarrebourg pour effectuer le ménage dans l'école primaire, la mairie et la salle des fêtes. Le contrat a été signé le 1er septembre 2004 pour une durée de 4 mois (jusqu'au 31 décembre 2004).
- Le maire remercie les membres du corps de sapeurs pompiers de Sarraltroff pour leur coopération active dans la collecte de dons pour la journée " Les Virades de l'Espoir " le dimanche 3 octobre. Les dons, d'un montant de 117,30 €, collectés aux portes de l'Eglise lors de l'office religieux du samedi 2 octobre ont été remis lors du passage des coureurs de la Virade dans la localité.
- La vente des brioches de l'amitié 2004 aura lieu les 16 et 17 octobre par les associations de la commune.
- Les associations de la commune se réuniront le 7 octobre prochain pour préparer le calendrier des fêtes 2004 – 2005.
- Le maire remet à chaque membre du conseil le rapport annuel d'activité (année 2003) établi par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg. Il demande aux conseillers d'étudier ce rapport pour en délibérer lors de la prochaine séance.
- Suite à notre demande de subvention, pour la réfection du réseau d'assainissement dans les rues de la Fontaine et de la Sarre, sollicitée à l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse, le maire informe les membres présents que notre dossier est actuellement en cours d'étude. L'Agence de l'Eau est en attente du dernier document pour étudier un éventuel accord de subvention = il s'agit du dossier d'étude du réseau communal d'assainissement établi par BEREST. Ce dossier sera transmis à l'Agence de l'Eau au cours de l'automne 2004. Le maire rappelle qu'une subvention a été reçue du Conseil Général de la Moselle pour ces travaux et que leur réalisation est prévue en 2005-2006.
- Le maire propose au conseil municipal prévoir l'organisation de la visite du Centre de Secours de Saint-Avold le samedi 27 novembre prochain dans l'après-midi (avec un repas le soir). Des invitations seront transmises ultérieurement après avoir pris connaissance des détails pratiques (horaires, transport...) de cette sortie communale.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Travaux de voirie 2005 – Demande de subvention départementale

2. Travaux de réfection du chauffage de l'Eglise – Demande de subvention départementale
3. Subvention au Souvenir Français – Comité de Sarraltroff
4. Location de la Salle des Fêtes – Facturation des frais d'utilisation
5. Travaux d'exploitation en forêt communale – Année 2005
6. Destination des coupes de bois – Exercice 2004 / 2005

DIVERS :

- a. Viabilité Rue de la Forêt
- b. Travaux à l'atelier communal – local des sapeurs-pompiers
- c. Etude du subventionnement SACR pour 2005-2006-2007
- d. Analyses de l'eau potable sur la commune

1. Travaux de voirie 2005 – Demande de subvention départementale

Le Maire présente au conseil municipal la prévision des travaux de voirie pour l'année 2005 à savoir = la confection de trottoirs Rue de Goerlingen – la confection de trottoirs et d'un parking au cimetière Rue de l'Etang – la confection de trottoirs Rue du Rebberg – la confection de trottoirs Rue des Faisans – l'installation de ralentisseurs dans la Rue des Vergers – l'accès aux vestiaires du Stade – la pose de canalisations dans la Rue de la Fontaine). Puis il présente les devis de la Société COLAS EST de Héming pour les travaux précités d'un montant total de =

60.223,53 € HT et 72.027,33 € TTC

Il ajoute enfin qu'il est possible de solliciter une subvention au Département de la Moselle pour la réalisation de ces travaux.

Après divers échanges de vues sur ces travaux et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

APPROUVE le programme présenté par le Maire,

DECIDE la réalisation de ces travaux en 2005 et ACCEPTE les devis de la Société COLAS EST,
SOLLICITE la subvention départementale pour la réalisation de ces travaux,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Travaux de réfection du chauffage de l'Eglise – Demande de subvention départementale

Le Maire présente au conseil municipal la prévision des travaux pour l'année 2005 à savoir = la réfection totale du système de chauffage de l'Eglise Paroissiale. Puis il présente le devis de la Société JUNG et Cie de ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (67400) pour ces travaux d'un montant total de :

31.019,00 € HT et 37.098,72 € TTC

Il ajoute enfin qu'il est possible de solliciter une subvention au Département de la Moselle pour la réalisation de ces travaux.

Après divers échanges de vues sur ces travaux et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

APPROUVE le programme présenté par le Maire,

DECIDE la réalisation de ces travaux en 2005 et ACCEPTE le devis de la Société JUNG et Cie,
SOLLICITE la subvention départementale pour la réalisation de ces travaux,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Subvention au Souvenir Français – Comité de Sarraltroff

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Souvenir Français – Section de Sarraltroff – a prévu cette année l'installation de nouvelles plaques commémoratives (Enfants de Sarraltroff victimes des guerres) de part et d'autre de la porte d'entrée de l'Eglise Paroissiale. Les plaques actuelles installées autour des années 1920-1922 sont fortement endommagées et les caractères gravés pratiquement illisibles.

L'installation de ces plaques est prévue prochainement et leur inauguration se fera le dimanche 7 novembre prochain (lors de la commémoration de l'Armistice 1914-1918) à Sarraltroff.

Le Souvenir Français sollicite une aide financière pour l'acquisition et l'installation de ces deux Plaques du Souvenir.

Après délibération et échanges de vues, le Conseil Municipal =

DECIDE de verser une subvention de 350,00 €uros pour l'installation de ces deux plaques,

DECIDE que cette somme sera versée au compte du Souvenir Français – Section de Sarraltroff – et imputée à l'article 6574 du budget communal 2004, AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. Location de la Salle des Fêtes – Facturation des frais d'utilisation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre d'une location de la salle des fêtes, la commune sollicite une somme forfaitaire de 40,00 €uros pour la facturation des frais d'occupation. Cette somme forfaitaire fixe englobe la consommation d'électricité, la consommation de l'eau, éventuellement la consommation du gaz, et éventuellement encore la consommation de fuel en saison froide ainsi que l'utilisation des divers matériels, fournitures et produits mis à disposition.

Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal =

ENTERINE et APPROUVE la mise en place de la facturation de ces frais forfaitaires fixes de 40,00 €par location.

5. Travaux d'exploitation en forêt communale – Année 2005

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état de prévision des coupes en forêt communale ainsi que le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2005 reflétant les sommes suivantes pour la section d'Exploitation (fonctionnement) :

Travaux d'entretien, de façonnage et de débardage (section d'Exploitation) =

21.036,50 € HT et 22.193,51 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'état de prévision des coupes et les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles (section d'exploitation) 2005 dont les sommes figurent ci dessus.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. Destination des coupes de bois – Exercice 2004 / 2005

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2005 comme suit :

- COUPES N° 5-6-1-19-10 lot

VENTES DE GRUMES FACONNEES ET VENTE AMIABLE sur pied ou délivrance de HOUPIERS,

Le conseil municipal :CONFIE l'exploitation des grumes à l'ONF entrepreneur,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débardage),

DECIDE que les produits ainsi que les coupes seront désignés en collaboration avec l'Agent ONF,

FIXE le prix de vente des HOUPIERS à 5,00 €uros le stère,

DECIDE que les grumes seront vendues par l'ONF par vente par appel à la concurrence ou par vente à l'amiable.

DIVERS

a. Viabilité Rue de la Forêt

Le conseil municipal, après étude du projet présenté par SOTRAFOR (société immobilière), concernant la mise en viabilité de parcelles dans la rue de la Forêt – voir précédentes réunions -, le conseil municipal propose au maire de réunir prochainement la commission des finances et la commission du patrimoine communal pour discuter des modalités financières de cette opération. Le conseil municipal délibèrera sur ce point lors d'une prochaine réunion.

b. Travaux à l'atelier communal – local des sapeurs-pompiers

Le maire rappelle les travaux de construction d'un atelier communal prévus prochainement sur une parcelle communale située Route de Fénétrange. Il ajoute que le local des sapeurs-pompiers y sera accolé et que des plans sont en cours de préparation pour cet aménagement. De plus, il sera nécessaire de solliciter des services de la DDE de la Moselle un permis rectificatif pour accepter cette modification du plan. Cette délibération sera prise lors d'une prochaine réunion.

c. Etude du subventionnement SACR pour 2005-2006-2007

Le maire rappelle que depuis 2002-2003-2004, la commune a bénéficié du système de subventionnement départemental SACR (soutien à l'aménagement des communes rurales). Aujourd'hui, il est possible de présenter un nouveau dossier pour les trois prochaines années 2005-2006-2007. La dotation de subvention prévue pour les travaux s'élève à un montant de = 87.153 €, soit une somme inférieure au dossier actuel. Après étude des programmes de travaux futurs, des devis s'y rapportant, il s'avère qu'un subventionnement par le barème cadre est plus avantageux financièrement que le SACR (voir délibérations 1 et 2 du présent CRCM). Le conseil prend acte de cette décision. Il est informé qu'il sera toujours possible de choisir, dans les prochaines années, à nouveau programme de subventionnement SACR (en 2006 ou en 2007...).

d. Analyses de l'eau potable sur la commune

Un conseiller municipal s'interroge sur le fait de la notification sur les factures d'eau, de la présence de " bactéries " lors d'analyses d'eau effectuées dernièrement par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg dans une de ses communes membres. Le maire prend acte de cette remarque et précise qu'il sollicitera, pour le prochain conseil municipal, des informations plus précises sur cette question.

Après un court échange de vues = achat d'un tracteur tondeuse pour le stade – Internet en haut débit sur la commune -problèmes de stationnement dans la Rue de la Forêt,

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h45.

Environnement : les haies, un lieu de vie...

Comme les humains ont leurs maisons qui sont un lieu de vie, les animaux aiment à s'abriter dans les haies, notamment les oiseaux sauvages : fauvelles grisettes, verdiers, mésanges, moineaux, grives musiciennes, chardonnerets... mais aussi les écureuils, les hérissons, les papillons, et toute la faune auxiliaire telle que les coccinelles...

L'usage de pesticides dangereux montre que l'avenir et la biodiversité de notre faune est menacée car sans abeilles, il n'y a plus de pollinisation donc de mise à fruit. Sachons donc préserver nos haies car elle sont le refuge de tant d'hôtes utiles, et que le monde serait triste s'il n'y avait plus d'oiseaux...

Pensons-y notamment au moment des plantations, à l'automne ou à la fin de l'hiver et pensons à choisir certaines variétés de haies riches en baies dont les oiseaux sont friands comme les baies rouges du cotonéaster ou du sorbier de l'oiseleur.

Pensons surtout à l'hiver, période pendant laquelle les oiseaux sont particulièrement vulnérables : les petits oiseaux peuvent perdre jusqu'à 10 % de leur poids lors d'une nuit hivernale froide.

Réserver un espace de son jardin à une haie c'est préserver une partie de la nature.

Gilles Dresch

Sarraltroff par l'histoire

Retrospective des années 1704 - 1804 - 1904

1704 - Duché de Lorraine – Seigneurie de Sarreck –
Curé = Abbé Jacques Brazzy – Maire = Sébastien Ried

Naissances = 6 (4 filles et 2 garçons).
Mariages = 0.
Décès = 1 (1 garçon de 7 mois)

1804 - AN 12 et AN 13 de la République
Département de la Meurthe – District de Sarrebourg – Curé = Abbé Soleil – Maire = Stock Jean Pierre.

Naissances = 27 (14 garçons dont 1 posthume et 13 filles dont une naturelle).
Mariages = 3.
Décès = 18 dont 12 enfants en bas âge, une femme morte des suite de couche, un décès accidentel au Weiherwald.

1904 - SAARALTDORF – Reischland Elsass-Lothringen – Bezirk Lothringen – Kreis Saarbürg (terre d'Empire d'Alsace Lorraine – Région Lorraine, District de Sarrebourg).
Bürgermeister – Maire = Auguste Grosse
Curé = Abbé Landfried
Instituteur = Jean Scholving

Naissances = 22 (14 garçons et 8 filles).
Mariages = 14.
Décès = 12.

2004

Naissances = 2.
Mariages = 3.
Décès = 7.

Les délibérations du conseil municipal en 1904 :

Le 17 janvier 1904

Le conseil vote la somme de 20 Marks d'allocation aux " jurés pour les champs ".

Le 31 janvier 1904

Les dégâts des sangliers sont estimés à 22,50 Marks,
Le conseil entérine la somme de 1,01 Mark au titre des impôts fonciers de Monsieur Mazerand, Nikolaus, Wagner et 4,8 Marks pour Peter Pierre au titre de l'impôt pour les chemins.

Le conseil fixe à 0,10 Mark le mètre cube la somme à verser à la commune au titre de l'exploitation des pierres calcaires dans la carrière communale par les habitants du village.

Le 25 février 1904

Le conseil approuve le projet, soumis au Kreisdirektor, de

l'installation de 5 lavoirs et vote la provision de 2200 Marks à prélever sur la réserve trimestrielle pour son exécution (la vente aux enchères du 19 mars 1904 ayant rapporté 2761 Marks.

Le 6 mars 1904

Le conseil décide de donner suite à une demande de l'Inspection des Chemins de fer d'étendre la canalisation d'eau courante jusqu'à la gare moyennant une contribution financière de 800 Marks. Le branchement restant à la charge du Chemin de fer. Les raccordements de la station restent soumis au versement d'une redevance annuelle de 300 Marks.

Le conseil décide de passer contrat avec Joseph Scheffer conformément à la loi du 8 juillet 1900 sur les taureaux reproducteurs pour =

- l'élevage de 2 taureaux de race Simmenthaler certifiés par la coopérative d'élevage,
- d'allouer la somme annuelle de 450 Marks pour chaque taureau et que cette somme serait perçue sur une liste d'attente établie auprès des propriétaires des vaches à saillir,
- ce contrat est conclu pour 4 années à partir du 25 juin 1904.

Le 10 avril 1904

Le conseil approuve le compte financier de la caisse des pauvres pour 1902 qui s'établit en recette et en dépenses à 328 Marks et laisse apparaître un excédent de 326 Marks.

Les chemins sont déclarés en bon état mais le conseil prie le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires conformément à la loi pour réclamer à chaque utilisateur les contributions proportionnelles au degré de dégradation et d'utilisation (propriétaires, fermiers, entrepreneurs, industriels...). Les chemins communaux à l'endroit de leur jonction, avec les chemins relevant de la compétence de l'Etat ou du District, seront renforcés sur une longueur de 50 mètres. Le produit des taxes sur les chemins vicinaux de l'année prochaine sera affecté au financement de cette opération.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance d'un courrier du chef de district et de la poste impériale de Sarrebourg, décide de compléter sa résolution du 23 février 1902 et vote une somme de 120 / 150 Marks destinée à couvrir les frais d'installation d'un poste téléphonique.

La taxe de bois d'affouage est fixée à 12,50 Marks pour l'année 1904.

Le 15 mai 1904

Le conseil municipal décide d'une coupe dans la réserve du Sarrewald pour un montant d'environ 2000 Marks qui servira à financer la construction d'un hangar pour les machines et l'acquisition de matériel de lutte contre l'incendie dont des extincteurs.

Le 29 mai 1904

Le conseil municipal reconduit la disposition qui permet de réduire à 3 matinées par semaine la durée de l'école au cours moyen pendant 13 semaines dans les communes rurales pour la période du 6 juin au 5 septembre 1904, dans l'école de garçons et de filles.

Le 19 juin 1904

L'adjoint Joseph Scheffer fait part d'un courrier du garde pêche Hallauer concernant l'implantation du lavoir en amont et en aval du pont de la Sarre, du courrier de l'Inspection des eaux de Sarreguemines. Le conseil municipal est invité à débattre de cette affaire. A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la solution d'implanter un lavoir en amont et en aval du pont de la Sarre tel que prévu par l'Inspection Impériale des Bâtiments (Meliorationsbauinspektion).

Le conseil estime les objections de Mrs Sins Jacob, Muller et son gendre Anton Rémy, cultivateur, infondées.

Il ne saurait être question de nuisance en ce qui concerne le lavoir en amont du pont pour l'abreuvoir des bêtes et chevaux, du fait qu'une portion de rive large de plus de 15 mètres reste libre en amont du lavoir et que l'eau savonneuse produite par les lavandières ne pouvant se répandre vers l'amont ne risque donc pas de nuire à la bonne qualité de l'eau de l'abreuvoir à cet endroit.

Le lavoir en aval est tout aussi bien implanté. De tout temps on a lavé le linge à cet endroit et comme il semble, l'utilisation d'une eau courante est préférable pour laver le linge.

Les réserves du meunier Sins contre cette installation ne sont pas fondées non plus : la rive de la Sarre n'est en rien surbaissée par ce lavoir et la quantité d'eau alimentant le moulin et ses étables n'est pas modifiée. La place où l'on suspend le linge appartient incontestablement à la commune, bien que le garde pêche ne puisse l'attester et de ce fait le conseil municipal peut en disposer librement sans avoir à prendre en compte les intérêts du meunier Sins.

Le 10 juillet 1904

(sous la présidence du maire Grosse à nouveau présent).

La plainte contre Peter Schäffer, l'exploitant du sable de la Sarre, pour avoir répandu du sable sur le chemin vicinal de la rive gauche n'a pu être retenue au motif que le garde pêche, Monsieur Hallauer n'a pu constater le fait incriminé.

Le conseil municipal maintient toutefois sa plainte et sollicite un constat par l'Inspecteur impérial des eaux de Sarreguemines Monsieur Schemmol auprès du chef de district.

Le 24 juillet 1904

Le conseil municipal vote un crédit de 1000 Marks pour la poursuite des travaux de la conduite d'eau municipale reliant le réseau à la gare, 800 Marks étant à la charge des chemins de fer et 200 de la commune.

Le salaire du secrétaire de mairie, fixé initialement à 350 Marks en janvier est ramené à 400 Marks sur proposition du chef de district.

Les membres de la commission communale des taureaux sont reconduits pour 4 ans =

titulaires = Peter Geoffroy, Jacob Loux, Peter Gauthier restaurateur,

suppléants = Dominique Thiry, Johann Friant, Stéphane Zengler.

Le 27 novembre 1904

Le conseil renonce à l'implantation d'un cours de perfectionnement à Sarraltroff.

Le 13 décembre 1904

Monsieur Jakob Rouschmeyer est reconduit à l'unanimité dans ses fonctions au Conseil des Pauvres.

COMMENTAIRES

Année calme... Le village poursuit sa modernisation malgré quelques petits problèmes de voisinage. Comme toujours, on a recours à des coupes dans la forêt communale pour financer les travaux. On note la présence d'une carrière communale qui était située à l'endroit de l'actuelle Rue de l'Etang. Elle appartenait pour partie à la commune et à la famille Geoffroy d'autre part.

Traduction : Armand Kugler

Commentaires : Bertrand Kugler.

Une famille Mazerand, originaire de Sarraltroff à Cirey-sur-Vezouze...

Dans la revue " L'ESSOR " vient de paraître récemment un article de Gilles Arnoux intitulé " Jean-Baptiste et Georges MAZERAND : Bâtisseurs et Résistants ".

Le nom de Mazerand est porté par de nombreuses familles de Sarraltroff et des environs d'où l'intérêt de cet article... Monsieur Gilles Arnoux commence ainsi son article sur Jean-Baptiste Mazerand :

" En 1811, le 6 novembre, De Cholet, gérant de la papeterie de Cirey-sur-Vezouze appartenant à Malherbe, informe le Préfet que la nouvelle taxe d'un centime par feuille risque de réduire la production permettant l'emploi de 25 à 35 ouvriers.

Il est de fait que six ans plus tard, en 1817, d'autres difficultés survenant, la papeterie ferma ses portes.

De Cholet ignorait sans doute, ce 6 novembre 1811, qu'à Sarraltroff, trois ans plus tôt, le 27 mai 1808 venait de naître Dominique Mazerand, dont le fils et le petit fils devaient assurer le renouveau à Cirey-sur-Vezouze de cette industrie dont la notoriété dépasserait les frontières durant plus de quatre vingt ans.

Un Nicolas de Sarraltroff donna donc le jour à Dominique Mazerand qui, devenu menuisier, épouse en août 1838, à Cirey-sur-Vezouze, Marie Catherine Maire, dont le père, Jean Nicolas était de Parux.

Et c'est ainsi que débute cette belle histoire qui va traverser les nombreux événements marquant l'arrivée de la IIIème République et la passage de plusieurs guerres... "

Ceux qui souhaitent des détails plus importants pourront consulter l'article de Monsieur Arnoux que nous avons résumé ici.

Le domicile du menuisier Dominique servira à Jean-Baptiste Mazerand à créer son entreprise qui profitera de l'ouverture de la ligne de chemin de fer en 1870 pour étendre l'activité de sa future usine.

Voyageur de commerce, Jean-Baptiste demeure d'abord à Verdun. C'est là que lui vient probablement l'idée de fabriquer des cornets et sachets pour confiserie et dragées, en employant la lithographie découverte lors de ses déplacements en Allemagne. En 1871, il retourne à Cirey-sur-Vezouze et fonde, à l'âge de 31 ans son entreprise de cartonnage dans la maison paternelle. Elle n'emploie au départ que 4 ouvriers fabriquant des boîtes à partir de feuilles de carton. Néanmoins, l'entreprise se développe, Jean-Baptiste, devenu négociant, se marie en 1873 et entre au conseil municipal en 1876. La même année, il achète à côté de la gare un terrain sur lequel il construira son usine, tandis que naît son fils Georges qui lui succèdera un jour.

L'usine se diversifie : sacs pour les épiciers, poches et boîtes de bonbons, étiquettes à liqueurs, boîtes de médicaments.

" Avec une réserve de 20.000 pierres, grâce à la chromolithographie utilisant jusqu'à 15 couleurs, des produits de luxe sont confectionnés : cartes postales, mais surtout divers emballages de chocolats (Meunier, Poulain, Suchard...) de ricorée et même des bagues de cigares ".

De 1872 à 1890, l'entreprise prospère et compte 100 ouvriers en 1884, pour lesquels on construit une cité avec sociétés de musique, chorale, cinéma... L'entreprise écoule ses produits d'Espagne en Allemagne et Jean-Baptiste est décoré de la Légion d'Honneur en 1885, devient maire de Cirey-sur-Vezouze de 1889 jusqu'en 1907.

La chromolithographie exige l'intervention de spécialistes et d'artistes comme Henry Ganier pour les cartes postales. On n'hésite pas à faire venir avec leurs familles des lithographistes et des doreurs qualifiés : Ebel de Strasbourg, Blandre Bruxelles, Deshumeaux de Liège...

Patron avant-gardiste, cherchant à agrandir son entreprise, il se préoccupe aussi d'améliorer les conditions de travail et fonde une caisse maladie, de retraite sans prélèvement sur les salaires, une caisse couvrant les frais médicaux.

Il fonde aussi un second établissement à Paris, un atelier de décoration de porcelaine et faïence par décalcomanies vitrifiées en 1907 à Blâmont, dirigé par son second fils René.

Mais survient la guerre 1914-1918. Jean-Baptiste Mazerand évacue les jeunes gens de la ville et offre 25000 F de sa poche aux allemands pour éviter l'évacuation de 1000 personnes, ce qu'on lui refusa. Il fait fonctionner un magasin de ravitaillement, établissant en hiver le prix du pain et prenant à sa charge la différence. Mais usé par la résistance, il tombe malade et décède à Strasbourg en février 1917. Sa femme continuera son combat en dirigeant " L'ambulance des Femmes de France ", met en place un enseignement avec des institutrices qu'elle paye, mais accusée d'espionnage, elle sera torturée malgré son âge par les allemands et internée. Elle réchappa et acheva sa vie auprès de sa fille mariée à un notaire près de Paris.

Georges Mazerand

Georges Mazerand fit son service militaire dans la cavalerie à Lunéville. Il a 39 ans en 1914 et démontre un courage au feu exceptionnel comme capitaine de Dragons. Rapidement Chevalier de la Légion d'Honneur, il est aussi décoré de la Médaille de Verdun où il combattit. Il épouse en 1915, Alice Roumet, originaire de l'Indre. Avec le retour de la paix, il entre en politique et cumulant les mandats il devient conseiller général en 1919 et député la même année, poste qu'il occupera jusqu'au gouvernement de Vichy.

L'entreprise familiale qui comptait 250 ouvriers en 1914 est confiée de ce fait pour sa gestion à des membres de sa famille et belle famille.

Il fait ériger à ses frais le monument aux morts de 1914-1918 inauguré en présence d'Albert Lebrun et Louis Marin.

Lui-même devient maire en 1925.

Il entame la construction d'un groupe scolaire, construit un pavillon à l'hôpital avec service de chirurgie.

Dès la mobilisation de 1939, il installe avec son épouse présidente de la Croix Rouge, un important centre d'accueil pour les populations repliées (1000 personnes nourries chaque jour !), organise des filières pour les évadés, papiers d'identité, cartes de ravitaillement, vêtements pour la Résistance.

Il est arrêté par les hommes de Vichy en 1944, déporté par la Gestapo à Compiègne en 1944 puis dans le camp de la mort de Neuengamme, dont il reviendra amaigri à 45 kilos en 1945.

Il poursuit son activité de Conseiller Général et reverse ses indemnités au personnel et aux associations, rénove l'église Saint-Sauveur en 1954.

Malgré tant de dévouement, son entreprise périclité en 1958 et la cité ouvrière est vendue aux enchères en 1962.

Georges Mazerand, qui a épousé sa belle sœur, décède sans enfants le 16 mars 1968 dans sa 92ème année, dans sa maison qui ne lui appartient plus...

Compte rendu d'après le texte de
G. ARNOUX - Bertrand KUGLER

L'ancien chemin de croix de Sarraltroff

Le point des recherches...

Dans le livre sur Sarraltroff, édité en 2002 par la SHAL de Sarrebourg, nous avons évoqué ce chemin de croix de 14 stations de l'église paroissiale remplacé par l'abbé Lambour en 1952-1956 et dont on disait qu'il avait été offert à la paroisse de Berg-Thal (en Alsace Bossue). Monsieur Robert Beauvais et moi-même, nous nous étions rendus sur place en vain...

Une habitante de Sarraltroff nous avait fait part d'une information selon laquelle ce chemin de croix se trouvait en Afrique du Sud par l'intermédiaire du Père Théodore Wiest OMI (1900-1963) en poste en 1948 à Clairwood dans le Natal... Mais renseignements pris auprès des Pères Oblats de Strasbourg et du Père B. Crouvezier à Metz, le Père Wiest se serait rendu en Afrique du Sud pour la dernière fois en 1951 pour revenir définitivement en 1954.

J'ai relancé par hasard la piste alsacienne et un paroissien de Diemeringen m'a dit qu'il se pourrait que ce chemin de croix avait été remis à l'église de Lorentzen, qui, par manque de paroissiens dans cette région essentiellement protestante avait été désaffectée pour être transformée, vers 1980, en salle communale. Les objets religieux ont été dispersés ou récupérés et le chemin de croix, ainsi qu'une représentation de Saint Michel et une Vierge auraient été vendus à la paroisse de St Laurentius-Hülzweiler. Et aujourd'hui, ce chemin de

croix se trouverait en Sarre, dans une petite église d'un petit village allemand de 450 habitants à la frontière avec la France du nom de IHN (Gemeindebezirk de Wallerfangen) près de Sarrelouis.

Les présomptions actuelles se fondent sur =

- une mention dans le journal du conseil de fabrique de Lorentzen,
- une copie de la demande d'achat par la paroisse allemande,
- du répertoire allemand Georg Dehio : Handbuch der Deutschen Kunstdenkmäler Rheinland - Pfalz (page 396) où figure " ... ans dem ehem. Pfarckirche Lorentzen bei Sarre Union, dorthier auch der Kreuzweg. 1801 ". Est-ce à dire qu'il serait en fait plus ancien que ce que nous pensions et qu'il aurait été restauré vers 1882 ???...

Notre curiosité n'a pas été totalement satisfaite car plusieurs courriers vers l'Allemagne sont restés, à ce jour, sans réponse et nous ne disposons malheureusement d'aucune photographie, ni récente, ni ancienne, le concernant.

De plus, nous étions sans informations non plus sur le second professionnel, chef d'œuvre de Dominique Labroise. Il est certain aujourd'hui qu'il ne se trouve pas à Réding au musée de Petit Eich qui ne possède qu'une pâle copie d'une toute autre facture. Mais là, le brouillard est encore plus épais...

Bertrand KUGLER

A la paroisse

L'année 2004 qui s'achève aura été pour notre communauté paroissiale une année tranquille.

Néanmoins notre paroisse est bien vivante, si ce n'est que par le nombre de mouvements et services qui la compose. Il reste de la place partout, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues, en particulier à la chorale St Michel qui tous les dimanches nous accompagne dans notre démarche de foi et de prières.



Les communautés de paroisse se mettent doucement en place, un panneau sera installé dans l'entrée de l'église, où vous pourrez consulter les contours de notre communauté du " Val de Sarre ".

Tous les ans la fête Dieu avec procession rassemble de plus en plus de monde venant de très loin parfois. Nous remercions les associations qui y participent et nous aident à animer cette journée.

Nos remerciements vont également à Mme Keller, Gaby et Sébastien dirigeante et organistes de la chorale, ainsi qu'à tous ceux et celles qui oeuvrent tout au long de l'année pour notre église.

Bonne année à tous...

Le S.E.M. Service Evangélique des Malades

Le service Evangélique des malades est tout d'abord une mission de l'église. Il se compose d'un groupe d'hommes et de femmes de tout âge, ce service n'est pas réservé exclusivement au troisième âge. Ce groupe d'une vingtaine de personnes pour nos deux communautés de paroisse, a eu pour mission de visiter les malades, les plus pauvres, les plus éprouvés et les plus exclus. L'engagement dans le S.E.M. implique qu'on accepte de se former à la relation avec le malade, le handicapé ou la personne âgée. La bonne volonté ou l'intuition ne peut suffire. Les membres du S.E.M. se retrouvent régulièrement en équipe pour des réunions de partage et de communication de leurs expériences, sur notre archiprêtré elle a lieu tous les deux mois. Six villages sur tout l'archiprêtré sont représentés : Bettbom, Fénétrange, Gosselming, Niederstinzeln, Romelfing et Sarraltroff.

Notre désir : serait de pouvoir compter sur tous les villages avec au moins deux personnes de chaque village.

Notre but : rendre visite aux personnes âgées, malades, pour leur permettre de s'extérioriser, leur redonner un sourire et surtout de ne pas se sentir délaissées au bout de leur vie.

Ces visites ne se font pas seulement au niveau de la maison de retraite, mais également à domicile, dans nos villages. Combien de personnes vont se retrouver seules le jour de Noël ? Ne fermons pas les yeux et regardons autour de nous, il y a de quoi faire. Redonnons, par un geste, un sourire, l'espoir et la joie à ces personnes.

Le S.E.M. a pour devoir d'assurer en tant que mouvement d'église, une présence auprès de ceux et celles qui en ont le plus besoin.

Pour rejoindre notre groupe, vous pouvez vous adresser à :

- Abbé Serge Houpert au presbytère de Sarraltroff,
- Soeur Clara, maison de retraite St Joseph à St Jean de Bassel,
- Mr André Littner, 7 rue St Laurent à Romelfing, ou à toute autre personne du S.E.M.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.

L'équipe du S.E.M. vous souhaite à toutes et à tous une

BONNE ANNEE 2005

Autour des écoles



Sécurité routière au programme

Théorie et pratique :

les élèves de CM1, CM2, CE1 et CE2 ont effectué leurs premiers tests sur circuit.

Balade gourmande au village

A l'occasion de la semaine du goût, les élèves des classes maternelles et CP ont participé à une balade gourmande à travers le village. Un parcours fléché et comportant plusieurs étapes, les a amenés à déguster tour à tour des plats salés, sucrés, ainsi que des boissons aux parfums variés soigneusement préparés par les parents d'élèves. Une idée alléchante pour apprendre à s'orienter et à découvrir le quartier tout en aiguisant ses papilles.



La rentrée à Sarraltroff

A l'école maternelle, la directrice, Marie-Jeanne Schlachter, ainsi qu'Elisabeth Amadori, et Sandra Hen, ont accueilli 30 enfants. Tous étaient ravis de retrouver leurs copains et de nouvelles activités.



De nouvelles enseignantes

Les élèves de CM 1 et CM 2 ont accueilli leur nouvelle maîtresse, Mlle Balandier, les enfants de CP, Mlle Schivre, remplaçante de Mme Seyer. Les petits de la maternelle ont accueilli Mme Amadori.

L'effectif scolaire se répartit en cinq classes : la maternelle, section des petits avec 15 élèves, section des grands, 15 élèves, le CP avec 14 élèves ; le CE 1 et CE 2 totalisent 18 élèves et le CM 1 et le CM 2 comptent 17 élèves.



ECHOS DE NOS ASSOCIATIONS

Sapeurs Pompiers

Chers Sarraltroffois et Sarraltroffoises,

Encore une année qui s'achève au cours de laquelle interventions et manifestations ont constitué le lot quotidien des Sapeurs Pompiers de Sarraltroff. Feux de cheminée, nids de frelons, nids de guêpes, accident de la route...voilà quelques exemples de missions remplies par ces hommes du feu.

En sus de tout, des manifestations plus conviviales ont eu lieu durant toute l'année. A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, dont nous avons à nouveau remis en honneur une célébration plus faste.

Merci à tous ceux qui nous ont accompagnés durant la retraite aux flambeaux pour assister aux feux d'artifices.

Nous vous remercions également de votre participation à la Soirée Moules-Frites et de l'accueil sympathique que vous nous accordez lors de la vente annuelle de nos calendriers.

Pensons également à l'avenir. Les Jeunes Sapeurs Pompiers, volontaires, sont venus renforcer notre effectif. Leur présence laisse augurer de bons présages pour l'avenir.

Tous les jeunes, dès l'âge de 16 ans peuvent rejoindre notre équipe : il suffit de prendre contact avec nous. Ils pourront participer à diverses manifestations sportives et à beaucoup d'activités.

Le Corps des Sapeurs Pompiers et l'amicale vous souhaitent une Bonne et Heureuse Année 2005.



Chorale S^t Michel



Pentecôte. Messe du festival des Chemins du Baroque : les Petits Chanteurs de Saverne à Sarraltroff

La chorale Saint Michel est un noyau de quelques rares voix de basses et de ténors et autour d'eux quelques voix d'altos et de sopranos. Avec un effectif aussi mince, tout peut se trouver compromis par un ou deux départs. Je lance donc un appel à tous ceux qui partagent la passion du chant, et les invite à nous rejoindre.

Le rôle de notre chorale est d'animer les offices par le chant, de faire participer l'assemblée et non de se produire en concert.

Cette année, lors du festival de musique de Sarrebourg, les petits chanteurs de Saverne sont venus animer la messe de Pentecôte. Ces petits chanteurs sont des garçons âgés de plus de 8 ans, des adolescents et des adultes qui forment un chœur à 4 voix. Ils interprètent des prières sacrées et profanes du XVI^e au XX^e siècle. Ils donnent également des concerts dans les régions de France ainsi qu'à l'étranger et cela sous la direction de Francis MOUREU.

Je tiens à remercier tous les choristes, les organistes ainsi que Mme KELLER notre dirigeante pour leur assiduité aux répétitions, leur bonne humeur et leur disponibilité pour les offices.

Bonne et heureuse année à tous. Le Président.

Club de l'Amitié

Au cours de l'année 2004, les membres du Club de l'Amitié, au nombre de 72, s'adonnent à leur passion de maintien en vue du bien être psychique, corporel et mémoire

représentés par 4 membres),

- Sortie Gymnastique Douce Départementale à Solgne,
- Sortie Repas à Rauwiller,



*Noces d'or des époux Ottinger René et Georgette (à gauche)
Noces d'or des époux Kern Antoine et Odette (à droite)*

par leurs diverses activités, tels que les jeux de cartes, jeux de société, sorties et gymnastique douce.

LE BILAN DES ACTIVITES DU CLUB EN 2004

- Fête des Rois,
- Assemblée Générale avec la participation de le Maire Francis Mathis et de Monsieur l'Archiprêtre Serge Houpert,
- Loto,
- Concours de belote inter associations,
- Excursion = Repas Asperges et visite du Parc de l'Orangerie à Strasbourg,
- Repas de midi = Pizza Flamm = dernière réunion avant les vacances d'été,
- Soirée Repas = à Rauwiller,
- Sortie Assemblée Générale Départementale à Metz (nous étions



- Repas de fin d'année,
- Mensuellement = fêtes et anniversaires,
- Le jour de la Fête Dieu, installation d'un autel vivant en l'honneur de la Sainte Famille,

- Le Club a également eu la joie de fêter deux anniversaires de Noces d'Or parmi nos membres, Monsieur et Madame Ottinger René et Georgette, Monsieur et Madame Kern Antoine et Odette. Nos meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé les accompagnent.

La Section de Gymnastique douce, créée en 2002 poursuit son activité avec actuellement 18 membres. La section accepte également les personnes non membres du Club de l'Amitié, alors n'hésitez pas à soigner vos ennuis liés à la raideur musculaire de mémoire et inscrivez vous à notre section. La dirigeante, Madame Nicole Schaeffer a toutes les compétences utiles pour pourvoir au bien être physique des personnes âgées. Les séances de gymnastique douce se pratiquent un lundi sur deux de 14h00 à 15h00.

Comme vous le voyez, notre Club est très actif et présent...

Bonne Année 2005 à tous les membres ainsi qu'à toute la population de Sarraltroff.

*La Présidente,
Madeleine BEAUVAIS.*



La Section des Anciens Combattants de SARRALTROFF et environs est numériquement la plus importante du canton. Forte de 90 membres actifs sous la houlette de son Président Albert WILLEM, aidé par un comité

efficace. Par son engagement continu elle prouve qu'elle veut assurer sa mission de Gardienne de la mémoire de l'Histoire de notre nation tant auprès de la jeunesse que des Générations plus anciennes.

Association Amicale. Elle prend le temps de se divertir : excursions, thé dansant, repas fraternel.

N'hésitez pas à la rejoindre. Vous ne le regretterez jamais.

Le président Willem Albert et son comité vous souhaitent à tous

UNE BONNE ANNEE 2005

LES MEDAILLES DU 8 MAI 2004

Médaille de la Reconnaissance de la Nation

Opérations Extérieures
Mr ROBINET Jean Marie

Médaille de la Reconnaissance de la Nation

Afrique du Nord
Mr HENRY Albert
Mr FICHTER Ernest
Mr LOCHER Gilbert

LES MEDAILLES DU
7 NOVEMBRE 2004

Croix du combattant et la Reconnaissance de la Nation

Mr PETIOT Lucien

Médaille du Djebel " Bronze "

Mr UNTEREINER Marc
Mr FRANTZ Willy



non moins dévoué, la Section a participé à toutes les manifestations Patriotiques locales et celles organisées dans les communes amies.

La section se veut être une Section

La Section participe également à toutes les manifestations voulues par les instances départementales de l'U.N.C. Congrès, Réunions etc.....

La section peut aussi être dénommée

Comité du Souvenir Français de Sarraltroff

La délégation générale du Souvenir Français de la Moselle compte près de 13000 adhérents regroupés dans 78 comités. Au cours de l'année 2004, elle a effectué pour 15000 € de travaux parmi lesquels la restauration de tombes de la guerre 1914/1918 aux cimetières de Château-Salins et de Stiring-Wendel, les érections de stèles, rénovations de monuments aux morts à Réchicourt, Lafrimbole, Sarraltroff et Aube.

Par ailleurs, elle a attribué 6500 € aux comités pour les aider à financer des voyages au profit des scolaires sur les lieux de mémoire.

Comme annoncé dans le bulletin communal 2003, le comité du Souvenir Français de Sarraltroff a

demandé l'aide financière pour la rénovation des deux stèles situées de part et d'autre de l'entrée de l'Eglise Paroissiale, érigées dans les années 1920-1922 pour les 22 enfants de Sarraltroff morts sur les champs de bataille de la 1ère guerre mondiale 1914/1918.

Pour ce genre de travaux, le Souvenir Français est exonéré de TVA. Ainsi, le financement de la rénovation de ces stèles fut réalisé comme suit = total des travaux = 1150 € HT - financement du Souvenir Français = 800 € - aide financière de la commune = 350 €. Un grand merci aux généreux donateurs de la quête du 1^{er} novembre ainsi qu'aux adhérents du Souvenir Français car leur cotisation de 8 €



par an servent à réaliser et conserver la mémoire de celle et de ceux qui sont morts pour la Patrie.



Inauguration des deux stèles érigées pour les morts de Sarraltroff 1914-1918

Notre comité compte actuellement 74 membres, cela présente un comité homogène, aussi, nous devrions être plus nombreux... Nous devons tous participer au recrutement pour amplifier notre comité. Plus nous serons nombreux, mieux nous pourrions agir et servir la Mémoire.

Pour 2004, le bilan des manifestations auxquelles nous étions présents s'établit comme suit : congrès départemental de Maizières les Metz, Cérémonie Armistice du 8 mai à Sarraltroff et à Sarrebourg, Souvenir des aviateurs morts à Marsal et inauguration de la stèle aux aviateurs morts à Bermering, Souvenir aux Morts de la Police et de Dien Bien Phu à Sarrebourg, Journée des déportés à Sarrebourg, Inauguration de la 2ème tranche du monument aux morts du 1er RI à Sarrebourg, Appel du 18 juin par le Général de Gaulle, Cérémonie au monument aux morts de la guerre d'Algérie à Paris, Fête Nationale du 14 juillet à Sarrebourg, 90ème anniversaire de la " Bataille de Sarrebourg " à Sarraltroff, Hommage au Sous Lieutenant Petermann (en forêt de Voyer), Cérémonie au monument de la 1ère Armée à Buhl et au cimetière militaire route

de Buhl à Sarrebourg, Cérémonies de l'Armistice du 11 novembre à Hilbesheim, Sarraltroff et Sarre-

bourg, 60ème anniversaire de la libération (20 novembre 1944) et cérémonie à la Stèle José CAJA à



Les directrices de l'école avec leurs enfants ; Mme Seyer à gauche ; Mme Schlachter dirige le chant patriotique

Sarrebourg-Hoff (hommage à Sarraltroff) et à Fénétrange le 5 décembre : hommage aux morts de la guerre d'Algérie.

Certes, il est juste que nous honorions tout particulièrement ceux qui combattirent en 1940 dans la Résistance et surtout ceux qui débarquèrent en Normandie et en Provence pour notre libération. Ils

ont droit à notre reconnaissance, tant leur conduite fut exemplaire et douloureuse.

Garant de la mémoire, le Souvenir Français reste le creuset des valeurs fondamentales qui caractérisent l'idéal de la liberté et la volonté de servir, de sorte que nos discours soient mieux entendus et que l'hommage que nous rendons au cours des manifestations patriotiques à ceux et celles qui sont morts pour la patrie soient davantage compris et partagés.

Pour terminer, le comité adresse ses vives félicitations et ses remerciements aux porte-drapeaux présents en toutes intempéries, aux personnels enseignants, les directrices et les enfants qui ne manquent jamais à l'appel en rehaussant les cérémonies par des chants patriotiques, à la musique sous la direction d'Edmond Muller, au Corps de Sapeurs Pompiers, à la

chorale Saint Michel et à tous les autres qui contribuent à la réussite des cérémonies par leur présence.

Bonne Année 2005 à toute la population,

Le Comité du Souvenir Français
Robert Beauvais

Sports Réunis de Sarraltroff

Nous venons de passer les fêtes de fin d'année, et c'est l'occasion pour nous de vous faire part de quelques nouvelles de notre club de football. Nous vous faisons part dans le dernier bulletin municipal des gros espoirs concernant notre équipe fanion. Ces nouvelles vont vous donner un aperçu du déroulement de notre fin de saison 2003-2004, ainsi que de nos premiers résultats de la saison en cours. La fin de saison 2003-2004 a plutôt été réussie, car l'objectif du club pour l'équipe première a été atteint. Après plusieurs saisons en deuxième division, notre équipe a terminé deuxième de son groupe, juste derrière l'équipe de Sarrebouurg Turc. Grâce au travail effectué au club par nos éducateurs en faveur de nos équipes de jeunes, le club a pu figurer au classement des "meilleures équipes de jeunes", et participe cette saison au championnat de PPD. Maintenant cet objectif atteint, le plus dur est bien sûr de le confirmer. Et ce n'est pas chose facile, car lors de la phase de match aller, notre équipe n'a réussi à obtenir qu'une seule victoire à Hilbe-



sheim. Ces résultats sont bien évidemment décevants, mais vu la jeunesse de l'équipe, basée essentiellement sur l'ossature de l'équipe des moins de 18 ans des saisons précédentes, les espoirs restent entiers. Un retour de la réussite permettrait sans aucun doute de rattraper le faible écart avec les équipes qui nous précèdent au classement aujourd'hui.

L'équipe fanion n'est pas l'unique préoccupation du club, puisque nos éducateurs préparent aussi sa relève. Cette saison notamment, nous avons engagé deux équipes de



débutants, une équipe en benjamins avec Hilbesheim, et une autre en Moins de 15 ans. Notre objectif est que ces joueurs trouvent leur plaisir à ce jeu pour garder l'envie de la pratiquer.

Pour mener à bien toutes ces ambitions, il convient malheureusement de parler argent. De nombreuses manifestations y contribuent. Cette année encore, vous avez été nombreux à soutenir la bonne santé de notre club, au vu de votre participation à nos diverses fêtes. Que ce soit lors de la Foire à la Brocante, bien ensoleillée cette année, à laquelle plus de 100 exposants ont pris part, ou à l'occasion des soirées Pizzas-Flamms de mai et de septembre, votre soutien nous a permis d'investir comme chaque année dans bon nombre d'équipements qui viennent agrémenter la vie de nos jeunes et moins jeunes joueurs.

La commune n'a pas été en reste. Le petit stade qui sert aux équipes de jeunes, ainsi qu'aux entraînements en nocturne a été réaménagé. La participation des membres du

Club a permis de nettoyer ses abords (haies enlevées, nouveau gazon, installation d'un grillage de protection).

Pour cette nouvelle année, nous ne pouvons que souhaiter que nos résultats redeviennent positifs avec la réussite de l'équipe fanion pour éviter la descente... L'avenir nous le dira...

Bonne année à tous.

Gymnastique Volontaire

Tous les LUNDIS de 20h00 à 21h00 et MERCREDIS de 18h30 à 19h30, la gymnastique volontaire se retrouve dans le préau de l'école pour une activité dynamique.

C'est en utilisant des disciplines liées à la danse comme le FUNK, le STEP, le STRETCHING, le KICK-BOXING, la DANSE AFRICAINE, etc. que nous vivons le sport dans une ambiance propice à la détente.

Venez nous rejoindre pour améliorer votre mode de vie.

"Le sport pour être bien dans sa tête et dans son corps"

Toute notre équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2005.



L'année 2003 a été marquée par une canicule mémorable. Aussi tout le monde s'attendait, au vu des dérèglements du climat mondial, à ce que l'année 2004 vît se rééditer un été chaud et torride comme l'été précédent... Il n'en fut rien. Si les réserves d'eau n'ont pas été totalement reconstituées, il n'y a pas eu de

Le Round up, dont le principe actif, le glyphosate, figure dans la composition de nombreux herbicides, subit une attaque de toutes parts...

La revue " Que choisir ", dans son N° 421 de décembre 2004, rappelle que ce produit était réputé " biodégradable et respectueux de l'environnement ". Il semblerait qu'il n'en est

Même écho dans un éditorial de la dernière revue " Fruits et Abeilles ".

Nous ne saurions que trop recommander la prudence et de ne pas utiliser cet herbicide au potager puisqu'il risque de se retrouver alors dans vos assiettes... Une affaire à suivre.

Les anciens se fiaient à des principes de sagesse éprouvés : rotation des cultures, alternance des fruits à racines et des fruits à feuilles, fumaison organique régulière, exposition étudiée, tous facteurs destinés à assurer un bon équilibre phytosanitaire.

A ce titre là, quitte à être un peu en contradiction avec ce qui a été dit plus haut, l'hiver est la période la plus rentable pour effectuer les traitements préventifs faut-il le rappeler.

Savoir traiter, identifier les maladies, fait également partie de tout le savoir que se doit de posséder tout arboriculteur. La Société d'Arboriculture est là pour conseiller, pour dispenser savoir et savoir faire. Les formations sont un support utile pour tout ceux qui souhaitent en savoir plus.



Les arboriculteurs se sont familiarisés avec les greffes et la taille de jeunes arbres

rationnement d'eau comme l'année précédente. Nous ne saurions trop conseiller malgré tout le paillage qui permet d'économiser l'eau, et la récupération des eaux de ruissellement qui, outre qu'elle permet d'économiser l'eau potable, fait aussi diminuer la facture d'eau !

L'environnement et sa protection prennent une dimension de plus en plus importante au fur et à mesure que se développe la société de consommation. L'homme est capable aujourd'hui de détruire plus vite son environnement que ce dernier ne met de temps à se reconstituer.

Témoins d'une prudence qui commence à naître, la disparition des étalages de nombreux produits phytosanitaires réputés trop dangereux. Et ce n'est peut-être que le début...

Des doutes planent sur la fameuse bouillie bordelaise réputée peu toxique et seule admise en agriculture biologique, elle est interdite en Allemagne.



Après la tempête de 1999, le Conseil Général a livré des scions pour reconstituer les vergers

rien. La firme Monsanto, selon le même journal, aurait déjà été condamnée il y a dix ans aux Etats-Unis pour publicité mensongère. Le produit aurait été classé toxique en 2001 par l'Union Européenne.

Si vous aussi, vous désirez en savoir plus, rejoignez nous en contactant Bernard Reymann – 8 rue de la Fontaine – SARRALTROFF.

Bonne Année 2005



FOYER St MICHEL

1. C.L.S.H.

Pour l'année 2004, nous avons organisé, en été une session, consacrée à la bande dessinée et animée par l'équipe de culture et liberté du secteur de Sarrebourg et un encadrement local. Cette session a été fréquentée par 21 enfants, dont la majorité extérieure à



pour savoir ce que vous attendez du foyer, mais également ce que vous êtes en mesure de nous apporter.

Enfin en tant que Président je souhaite que l'année 2005 continue sur la lancée d'un renouvellement, puisque je me démettrai, lors de l'assemblée générale de février de mon mandat.

Bonne année 2005 à tous.

SCHNITZLER Léon.

Sarraltroff. Nous avons eu toutes les peines du monde pour réunir un nombre suffisant pour la réalisation de cette session et nous tenons à remercier l'encadrement local pour son engagement, dans l'animation, mais également dans la recherche de participants, pour que la session puisse se réaliser.

Pour 2005 nous avons programmé l'organisation d'une session de deux semaines en été.

2. Vie du Foyer.

Quant vous lirez ce bulletin vous aurez pu prendre connaissance de l'enquête diligentée par nos soins,



Donneurs de Sang

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES
DE SARRALTROFF - GOERLINGEN - OBERSTINZEL

En 2004, les 4 collectes organisées par notre association ont permis de collecter 214 poches de sang dont 6 premiers dons.

Chaque année, 500 000 malades bénéficient de la générosité des 1 500 000 volontaires qui donnent régulièrement leur sang

A QUOI SERT VOTRE DON ?

Le don du sang est indispensable pour le traitement de nombreuses maladies car il n'existe pas de produit de substitution capable de remplacer à l'heure actuelle le sang.

- **Les globules rouges** sont utilisés en cas d'hémorragie importante (opérations chirurgicales, accidents)
- **Les plasma et ses dérivés** permettent de traiter les hémophiles et les grands brûlés.

- **Les plaquettes** interviennent dans le traitement de nombreux cancers lorsque la chimiothérapie a détruit les cellules sanguines

Aussi, notre association vous communique dès à présent les dates des collectes 2005 et vous invite à répondre nombreux à nos appels:

- vendredi 07 janvier 2005 à SARRALTROFF
- vendredi 18 mars 2005 à SARRALTROFF
- vendredi 01 juillet 2005 à GOERLINGEN
- vendredi 07 octobre 2005 à SARRALTROFF

L'ensemble du comité vous remercie pour le soutien que vous apportez à notre association lors des collectes ou à l'occasion des diverses manifestations que nous organisons.

Meilleurs vœux pour 2005.

Le Comité

Album souvenir



La rue de la Fontaine en fête : soixante-quinze personnes du quartier se sont réunies pour une journée à reconduire en 2005



Noces d'or des époux
Kern Antoine et Odette née Scheffer



Foire à la brocante et des vieux métiers version 2004



Cérémonie du 11 novembre



Plus de 260 marcheurs ont participé à la sortie printanière organisée par l'association de gymnastique volontaire.



Pâques : La tournée des crécelleurs

Le Crédit Mutuel
vous souhaite
de Joyeuses Fêtes
et une
Bonne Année 2005

Crédit  Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Etangs et Deux Provinces

1, rue Maréchal Leclerc – 57930 Fénétrange – Fax : 03 87 07 52 85

Agences à : Langatte - Mittersheim - Sarraltroff

Tél. : 0 820 89 15 43* – E-mail : 05520@cmcee.creditmutuel.fr